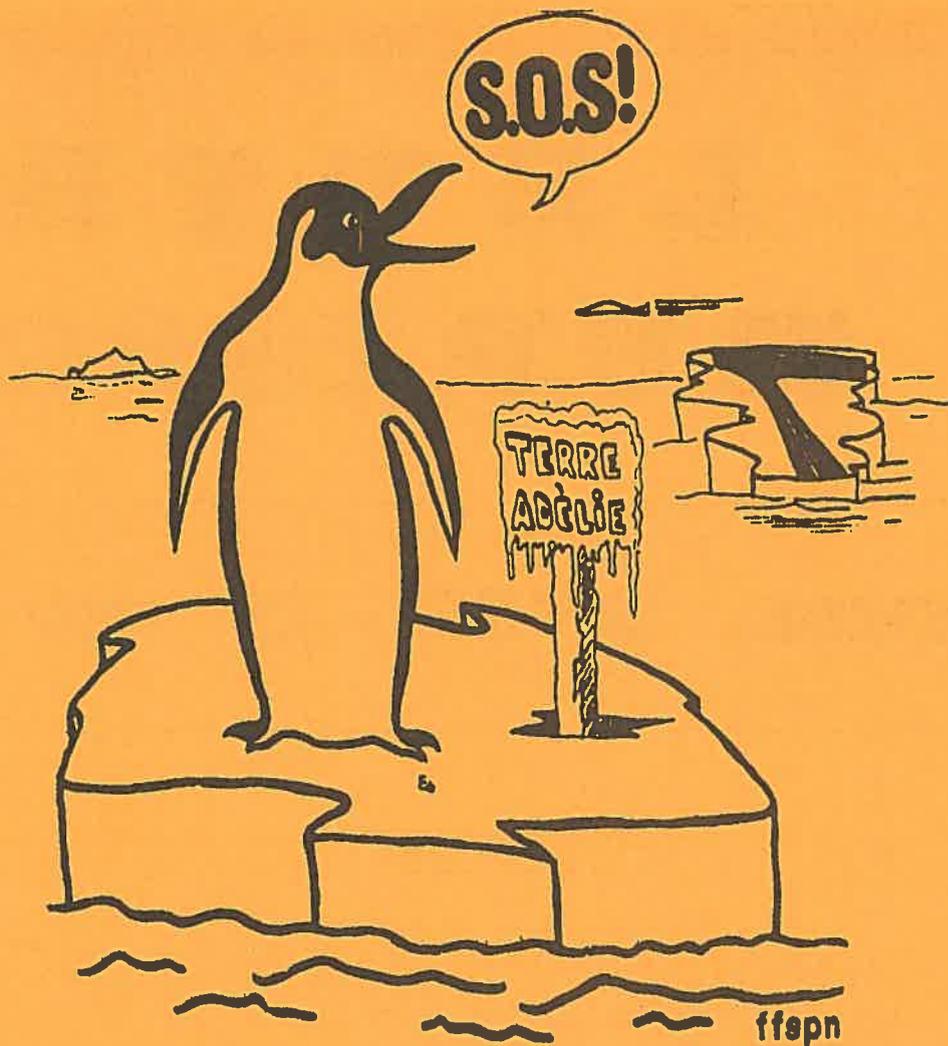


# LA LETTRE DU HERISSON

**BIMENSUEL N° 39 - 15 FEV 86**

## SOMMAIRE

<i>EDITORIAL .....</i>	<i>P. 3/5</i>
<i>ACTUALITES : PROTECTEURS DE LA NATURE : UN BILAN DE BONNE SANTE .....</i>	<i>P. 6</i>
<i>SONDAGE "LES FRANCAIS ET L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>P. 7</i>
<i>LEGISLATIVES : POINT 1986 - LE DEBAT S'ENGAGE.....</i>	<i>P. 8</i>
<i>FAUNE : CIGOGNE BLANCHE .....</i>	<i>P. 9</i>
<i>OPERATION ANTIBRACONNAGE DU ZIMBABWE.....</i>	<i>P. 10</i>
<i>CHASSE : PROJET DE LOI SUISSE SUR LA CHASSE.....</i>	<i>P. 11</i>
<i>POLLUTION : MOTION DE L'AFRPN SUR LA LIMITATION DE VITESSE .....</i>	<i>P. 12</i>
<i>EQUIPEMENT : TAAF : KUGLOFF VA SAUTER .....</i>	<i>P. 12</i>
<i>RESEAU TOURISME : CONCOURS CIGOGNE DE CRISTAL.....</i>	<i>P. 13</i>
<i>PETITES ANNONCES .....</i>	<i>P. 13</i>
<i>LEGISLATION : LA LISTE DES ESPECES DE POISSONS CRUSTACES ET GRENOUILLES .....</i>	<i>P. 14</i>
<i>EUROPE : ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT 87</i>	<i>P. 15</i>
<i>STAGES .....</i>	<i>P. 16</i>
<i>PUBLICATION .....</i>	<i>P. 17</i>
<i>EN BREF .....</i>	<i>P. 18</i>
<i>DOSSIER : MODIFICATION DE L'ANNEXE I DE LA DIREC- TIVE DE LA CEE 79/409/.....</i>	<i>P. 20/22</i>



T.SHIRT " SOS TERRE ADELIE" EN VENTE A LA FFSPN :45 F Adulte  
35 F Enfant  
ou par correspondance prix ci-dessus + port 6,50 F

La Lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : FFSPN - 57, rue Cuvier- 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES  
8, villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

# EDITORIAL

INTERVENTION AU COLLOQUE INTERNATIONAL "LA DEFORESTATION"  
PARIS 3 ET 4 FÉVRIER 1986

IL Y A UNE SEMAINE, INTERVENAIT À LA TÉLÉVISION FRANÇAISE LE PROFESSEUR HUGUENARD, SPÉCIALISTE DE LA MÉDECINE D'URGENCE, DE LA MÉDECINE DES CATASTROPHES, IL AVAIT CETTE RÉFLEXION DÉSABUSÉE: "EN FRANCE, LA PRÉVENTION, POLITIQUEMENT, CELA NE PAIE PAS...".

C'ÉTAIT PLUS QU'UNE BOUTADE, C'ÉTAIT UN CONSTAT ET NOUS POUVONS L'APPLIQUER AU PROBLÈME DU DÉPÉRISSMENT DES FORÊTS, AUX POLLUTIONS PAR LES NITRATES ET À BIEN D'AUTRES PHÉNOMÈNES OÙ LE LONG TERME ET LES TRANSFERTS À LONGUE DISTANCE SONT DES PARAMÈTRES IMPORTANTS.

NOS SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES SE GLORIFIENT DE LEURS COMPÉTENCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. ELLES SONT RÉELLES, MAIS À QUOI SERVENT-ELLES SI ELLES NE SONT PAS MISES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION, SI ELLES NE CONDUISENT PAS À RÉDUIRE, VOIRE À SUPPRIMER, À LA SOURCE, LES POLLUTIONS DE TOUS ORDRES AVANT QUE DES DÉSASTRES ÉCOLOGIQUES NE SE PRODUISENT? LA POLLUTION N'EST-CE PAS AUSSI UN GASPILLAGE ?

NOUS SAVIONS DEPUIS LES ANNÉES 60, SI CE N'EST DEPUIS PLUS LONGTEMPS, QUELLES ÉTAIENT LES CONSÉQUENCES DES REJETS DANS L'ATMOSPHÈRE DES OXYDES D'AZOTE ET DE SOUFRE LIÉS À LA COMBUSTION DES HYDROCARBURES. NOUS SAVIONS L'AUGMENTATION RÉGULIÈRE DE L'ACIDITÉ DES LACS CANADIENS ET SCANDINAVES. NOUS SAVIONS LA DIMINUTION DE LA PRODUCTIVITÉ FORESTIÈRE EN SUÈDE POUR NE PAS PARLER DES ATTEINTES PLUS SPECTACULAIRES QUI PERMETTAIENT À LA CEE DE PRÉDIRE DANS LES ANNÉES 75 QUE 400 000 HA DE FORÊTS SERAIENT MENACÉS DE DISPARITION DANS LES ANNÉES 1985.

QU'AVONS-NOUS FAIT ? DES CHEMINÉES DE PLUS EN PLUS HAUTES POUR ENVOYER DE PLUS EN PLUS LOIN NOS POLLUANTS... CHEZ LES VOISINS. DES AUTOMOBILES ROULANT DE PLUS EN PLUS VITE... OU BIEN ENCORE, NOUS AVONS VOULU IGNORER LES PROBLÈMES, FERMER LES YEUX SUR CE QUI SE PASSAIT AILLEURS !

EN 1972, À L'OCCASION D'UN ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE AVEC UN COLLÈGUE BIOLOGISTE DE L'UNIVERSITÉ DE STOCKHOLM, J'AVAIS ÉTÉ ALERTÉ SUR CERTAINS EFFETS DES PLUIES ACIDES DONT UNE PART PROVENAIT DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES FRANÇAISES. JE M'EN ÉTAIS OUVERT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉPOQUE. DOIS-JE PRÉCISER QUE LES RÉACTIONS ONT ÉTÉ PLUTÔT SCEPTIQUES... LA SCANDINAVIE, C'ÉTAIT LOIN, LA FRANCE NE POUVAIT PAS ÊTRE CONCERNÉE ET L'ON N'Y CONSTATAIT PAS DE TELS PHÉNOMÈNES.

PLUS PRÈS DE NOUS, EN 1983, NOTRE FÉDÉRATION ORGANISAIT, EN ALSACE, SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LE THÈME DE LA FORÊT. DES FORESTIERS DE TERRAIN, ADHÉRANT À NOS ASSOCIATIONS ALSACIENNES NOUS AVAIENT FAIT PART DE LEUR INQUIÉTUDE DEVANT L'ÉVOLUTION DE CERTAINS MASSIFS BOISÉS. ILS INCRIMINAIENT LES PLUIES ACIDES AVEC UNE CERTAINE LOGIQUE COMPTE TENU DE CE QUI SE PASSAIT DANS LE RESTE DE L'EUROPE. ET POURTANT, OFFICIELLEMENT, IL N'Y AVAIT, PARAÎT-IL, PAS LIEU DE S'INQUIÉTER... CE N'ÉTAIT QUE LES SUITES DE LA SÉCHERESSE DE 1976...

LORSQU'EN MAI 1983, NOUS PROPOSIONS, À L'OCCASION DE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, AUX JOURNALISTES PRÉSENTS DE VENIR AVEC NOUS VOIR SUR LE TERRAIN LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX FORÊTS PAR LES PLUIES ACIDES, COMBIEN ONT-ILS ÉTÉ CEUX QUI ONT ACCEPTÉ... LE SUJET N'ÉTAIT PAS ENCORE À LA MODE !

.../

## SUITE

/...

LORSQU'EN SEPTEMBRE 1983, UN BIOLOGISTE ALLEMAND ANNONÇAIT QUE LA FORÊT FRANÇAISE ÉTAIT MALADE, QUE N'A-T-ON PAS ENTENDU! DE QUOI SE MÉLAIT CET ÉTRANGER ! IL N'ÉTAIT PAS QUESTION DE COMPARER LA FORÊT GAULOISE AVEC LA FORÊT TEUTONNE! ASTÉRIX N'ALLAIT QUAND MÊME PAS S'EN LAISSER CONTER PAR DES GOTHES!

ET POURTANT, EN JUILLET 1984, L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS ÉTAIT BIEN OBLIGÉ DE RECONNAÎTRE QUE, DANS LE MASSIF VOSGIEN, 5000 HA DE FORÊT ÉTAIENT GRAVEMENT TOUCHÉS ET 30000 HA PLUS OU MOINS ATTEINTS, IL NE S'AGISSAIT PLUS DE PRÉVENIR, MAIS DE GUÉRIR...

JE GAGE QUE NOS AMIS ALLEMANDS OU SUISSES POURRAIENT, À QUELQUES DÉTAILS PRÈS, RETRACER UNE HISTOIRE SEMBLABLE POUR LEUR PAYS RESPECTIF, QUI, IL Y A 10 ANS, PARLAIT DE PLUIES ACIDES, DE DÉPÉRISSEMENT FORESTIER, EN ALLEMAGNE OU EN SUISSE ALORS QUE LES SUÉDOIS CRIAIENT À L'AIDE ET NOUS DEMANDAIENT DE LIMITER NOS ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ?

NOUS SAVIONS CE QUI RISQUAIT DE SE PASSER CHEZ NOUS, QU'AVONS-NOUS FAIT ? AVONS-NOUS CHERCHÉ À METTRE EN OEUVRE DES RECHERCHES GLOBALES SUR L'ÉCOSYSTÈME FORÊT PERMETTANT DE MESURER L'ÉVOLUTION SUR LE LONG TERME DE TOUTES SES COMPOSANTES ?

C'EST LÀ UN CONSTAT QUI CHOQUE LE BIOLOGISTE QUE JE SUIS, QUI CHOQUE LES PROTECTEURS DE LA NATURE QUI CHERCHENT À VOIR LE LONG TERME, À QUOI BON DÉVELOPPER UN POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SI CE N'EST POUR PRÉVOIR ET TIRER LA LEÇON DES EXPÉRIENCES DES AUTRES ?

MÊME SI NOUS NE CONNAISSONS PAS TOUTS LES FACTEURS DU DÉPÉRISSEMENT FORESTIER, NOUS SAVONS DEPUIS LONGTEMPS PAR LA SOMME DES TRAVAUX RÉALISÉS AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN SUÈDE NOTAMMENT QUELLES SONT LES CAUSES PRINCIPALES, NOUS N'EN AVONS PAS TENU COMPTE, NOUS AVONS ATTENDU ET NOUS ALLONS ATTENDRE ENCORE... ATTENDRE QUOI ? COMME LE FAISAIT REMARQUER RÉCEMMENT UN FORESTIER SUÉDOIS, LE DANGER EST QU'À ATTENDRE INDÉFINIMENT LE RÉSULTAT DE NOUVELLES RECHERCHES, ON POURRA PEUT-ÊTRE DIRE DEMAIN COMMENT SONT MORTES NOS FORÊTS PLUTÔT QUE POURQUOI MEURENT-ELLES AUJOURD'HUI ! NE VAUT-IL PAS MIEUX DES MESURES IMPARFAITES AUJOURD'HUI QUE DES MESURES PARFAITES QUI VIENDRONT TROP TARD ?

NOUS SAVONS LE RÔLE DES OXYDES DE SOUFRE ET D'AZOTE ET DES HYDROCARBURES IMBRÔLÉS, TOUT CE QUI CONCOURT À EN RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHÈRE DOIT ÊTRE MIS EN OEUVRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, L'ON EST BIEN OBLIGÉ DE CONSTATER QUE CETTE PROPOSITION DE BON SENS EST BATTUE EN BRÈCHE PAR LES ÉGOÏSMES NATIONAUX OU CORPORATISTES QUI PRIVILÉGIENT LE COURT TERME AU LONG TERME.

NOUS AVONS AUSSI DES "VACHES SACRÉES", DES "TABOUS" QU'IL NE FAUT PAS TRANSGRESSER, L'AUTOMOBILE EN EST UN BON EXEMPLE, ELLE PARTICIPE DE MANIÈRE NON NÉGLIGEABLE, FAUTE D'ÊTRE SUFFISAMMENT "PROPRE", AUX ÉMISSIONS POLLUANTES SOURCES DES PLUIES ACIDES, C'EST UN SYMBOLE, AUSSI NE FAUT-IL PAS Y TOUCHER, UN EXEMPLE ? EN NOVEMBRE 1984, NOTRE FÉDÉRATION PROPOSAIT L'ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE SENSIBILISATION AU PROBLÈME DES PLUIES ACIDES AU MINISTRE CHARGÉ DES TRANSPORTS, AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA FORÊT ET AU DIRECTEUR DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, NOUS ATTENDONS TOUJOURS UNE RÉPONSE DES UNS OU DES AUTRES... EN FRANCE, L'ON NE TOUCHE PAS À LA VOITURE... L'ON NE TOUCHE PAS À LA

.../

/...

VITESSE QUI EST L'UN DES ARGUMENTS DE VENTE DE NOS CONSTRUCTEURS, QUITTES À SE PLAINDRE ENSUITE DE LA MORTALITÉ SUR LES ROUTES...

C'EST POURQUOI, IL NOUS APPARTIENT À NOUS, ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, D'AGIR SELON NOS MOYENS AUPRÈS DE L'OPINION PUBLIQUE. LE DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS, LES PLUIES ACIDES, CE NE SONT PAS LES AUTRES, C'EST NOUS !

PUISQUE LES ÉTATS, ENCONCÉS DANS LEURS CONTRADICTIONS NE VONT PAS ASSEZ VITE ET PRÉFÈRENT AU LONG TERME DES INTÉRÊTS IMMÉDIATS, C'EST À NOUS DE NOUS PRENDRE EN MAIN ET DE LES DÉPASSER! IL NE FAUT PAS SE CACHER QUE C'EST LÀ UN TRAVAIL INGRAT, ARDU ET DE LONGUE HALEINE.

APRÈS-DEMAIN, VA S'OUVRIR À PARIS, UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ARBRE ET LA FORÊT INTITULÉE 'SILVA'. AVANT DE CLORE MON PROPOS, DEUX RÉFLEXIONS SUR CETTE CONFÉRENCE CAR ELLES REJOignent LE PROBLÈME DU DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS EN EUROPE.

- LA PREMIÈRE CONCERNE UNE CERTAINE CONCEPTION DE LA FORÊT QUI TRANSPARAÎT DANS LE PROGRAMME DE SILVA. À LIRE CE PROGRAMME, IL SERA SURTOUT, SEMBLE-T-IL, QUESTION DES ARBRES. MAIS IL NE FAUDRAIT PAS OUBLIER QU'UNE FORÊT EST UN MILIEU VIVANT RICHE DE SA FLORE NON LIGNEUSE ET DE SA FAUNE. CE N'EST PAS SEULEMENT UNE PLANTATION D'ARBRES! OR, PAR MOMENTS, L'ON A L'IMPRESSION QUE L'ARBRE CACHE LA FORÊT ET QUE L'ON NE VEUILLE GÉRER ET SAUVEGARDER QU'UN SEUL ÉLÉMENT DE LA FORÊT. AINSI, EN VA-T-IL AUSSI DU PROBLÈME DU DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS DANS NOTRE EUROPE MOYENNE. L'ON TRAITE BEAUCOUP DES ARBRES MAIS L'ON SEMBLE S'INQUIÉTER MOINS DES AUTRES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT UNE FORÊT ET PERMETTENT SA VIE : LE SOL ET LES MICRO-ORGANISMES QU'IL CONTIENT, LA FLORE ET LA FAUNE SAUVAGES. LÀ AUSSI, NOS AMIS SCANDINAVES SONT EN AVANCE SUR NOUS. GRÂCE À DES SUIVIS MENÉS SUR LES DIFFÉRENTS COMPOSANTS DES MILIEUX FORESTIERS, VOIRE DES MILIEUX RURAUX, ILS PEUVENT AUJOURD'HUI MESURER L'AMPLEUR DES EFFETS DES PLUIES ACIDES. CELA DÉPASSE DE LOIN LES SEULS ARBRES. DE MÊME, LES TENDANCES QUI SE DESSINENT EN FRANCE POUR DIMINUER LE NOMBRE DES AGENTS FORESTIERS DE TERRAIN POUR "RENTABILISER" LA FORÊT N'INDIQUENT PAS QUE L'ON S'ORIENTE VERS UNE POLITIQUE DE GESTION PRENANT SUFFISAMMENT LE LONG TERME ET L'ENSEMBLE DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER.

- LA SECONDE RÉFLEXION EST EN FORME D'INTERROGATION ET DE CONCLUSION. ELLE A TRAIT À L'UN DES BUTS DÉCLARÉS DE LA CONFÉRENCE SILVA : "UNE PRISE DE CONSCIENCE À UN NIVEAU ÉLEVÉ" DES PROBLÈMES POSÉS PAR LA DESTRUCTION DES FORÊTS NOTAMMENT TROPICALES. L'ON EN EST ENCORE LÀ! QUEL HOMME D'ÉTAT AFRICAÎN POSERA CETTE QUESTION :

"VOUS FRANÇAIS, VOUS EUROPÉENS, QUI AVEZ SIGNÉ LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES VIVANTES, QUI ATTIREZ AUJOURD'HUI NOTRE ATTENTION SUR NOS FORÊTS TROPICALES QUE VOUS AVEZ SOUVENT DÉTRUITES VOUS-MÊMES, QU'AVEZ-VOUS FAIT, QUE FAITES-VOUS POUR VOS FORÊTS ?"

JEAN PIERRE RAFFIN

# ACTUALITES

## PROTECTEURS DE LA NATURE:

### UN BILAN DE BONNE SANTÉ

LE 17 JANVIER 1986, LA FFSPN A TENU UNE CONFERENCE DE PRESSE SUR LE THEME : "LE POIDS ELECTORAL DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE". DEUX DOCUMENTS ONT ETE PRESENTES AUX JOURNALISTES CE JOUR-LA : "LE BILAN DE LA VIE ASSOCIATIVE 1984" et "LE MANIFESTE POUR LES PROCHAINES ELECTIONS LEGISLATIVES".

A L'HEURE ACTUELLE, IL EST ENCORE DIFFICILE DE MESURER LES RETOMBÉES MEDIATIQUES DE CETTE CONFERENCE. NEANMOINS, UNE CHOSE EST DEJA SURE... L'AFP A PARLE DE NOUS. UNE EXCELLENTE DEPECHE DE FERNAND PARISOT, NOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DANS CETTE AGENCE, EST TOMBEE LE 30 JANVIER DERNIER. EN ATTENDANT QU'ELLE SOIT REPRISE PAR VOTRE QUOTIDIEN REGIONAL, VOUS POUVEZ LA LIRE "EN AVANT PREMIERE" DANS LA LETTRE DU HERISSON.

Le mouvement des protecteurs de la nature en France vogue en pleine période optimiste si l'on s'en réfère à la dernière étude dans ce domaine du Conseil National de la Vie Associative qui souligne, par exemple, qu'en 1984, près de 2 millions de français ont concrètement participé à des actions d'environnement.

L'étude permet pour la première fois l'évaluation du monde des vrais écologistes de terrain (les protecteurs refusent généralement ce terme) dont les premières structures, par rapport à d'autres pays voisins, se sont constituées tardivement en France, à la fin des années 60.

La première association du genre a pourtant été, en 1984, la vénérable "Société Nationale de Protection de la Nature", mais ce n'est qu'à partir de 1968, avec la création de la "Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature" (FFSPN) que le mouvement a connu un réel démarrage. C'était l'époque, aussi, du début des contestations contre les abus des pollutions et des dégâts portés à la nature par le développement économique.

Aujourd'hui, la FFSPN est devenue le grand organisme national des protecteurs de la nature. La Fédération regroupe la quasi totalité des associations locales et régionales, depuis les amis des reptiles et des oiseaux jusqu'aux pêcheurs et aux montagnards du Club Alpin. Elle compte aussi dans ses rangs les "Amis de la Terre" et "Greenpeace".



La toile d'araignée des multiples associations de protection de la nature représentait 850.000 adhérents, soit une augmentation de 70 % en cinq ans. Ce chiffre, selon les protecteurs de la nature, continue de progresser constamment. Un bilan positif qu'il faut peut-être attribuer aux subventions publiques qui ont permis la création de postes rémunérés. Les subventions ne représentent, cependant, que 31% du budget des associations.

Conscients de leur poids électoral (comme les chasseurs), les protecteurs de la nature restent, en tout cas, en dehors de toute prise de position. Dans un manifeste de 6 pages qu'ils vont adresser à tous les partis et mouvements qui présenteront des listes, ils demandent à ceux qui seront peut-être les responsables de demain d'agir "pour un mode de développement différent (...) soucieux de préserver la diversité biologique qui a fait, disent-ils, jusqu'à présent la richesse de la France".

Quant au bilan de cinq années de politique socialiste de l'environnement, les protecteurs l'estiment "trop faiblement positif" même si, ajoutent-ils, Huguette BOUCHARDEAU est, dans ce domaine, le meilleur ministre qu'aura connu la protection de la nature depuis Robert Poujade qui avait créé et dirigé en 1971 ce qu'il appelait lui-même "le Ministère de l'impossible".

Source :  
AFP/F. Parisot - 31.01.86

SONDAGE

LES FRANÇAIS ET L'ENVIRONNEMENT

Lors de la conférence de presse du 3 février dernier, Madame Huguette BOUCHARDEAU a présenté les résultats du sondage exclusif Louis Harris sur le thème "les Français et l'environnement". Il a été réalisé, à la demande du Ministère de l'Environnement, du 17 au 21 janvier 86 auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif - par la mesure des quotas- de la population française âgée de 18 ans et plus.

Certains de ces résultats ne peuvent que réjouir les protecteurs de la nature. Les Français s'intéressent à leur environnement et pour 76 % d'entre eux, ce mot évoque l'avenir.

C'est sans doute pour cette raison que 55% d'électeurs français déclarent qu'ils tiendront compte des prises de position des partis en matière d'environnement lors des prochaines élections législatives.

Quant aux partis politiques qui s'intéressent le plus aux questions de l'environnement, le PS vient en tête de liste (17%) ensuite UDF et RPR (4%) le PC (3%) et le FN (1%) les suivent de près.

Pour protéger l'environnement, les Français sont prêts à :

- . payer 10% plus cher une voiture qui ne pollue pas (77%)
- . porter les verres usagés dans les endroits prévus à cet effet (94%)
- . faire contrôler leur pot d'échappement (94%)
- . payer plus cher des appareils ménagers moins bruyants (59%)
- . faire moins de bruit pour leurs voisins (89%)
- . éduquer leurs enfants dans ce sens (94%)
- . militer dans une association (33%)

Cette dernière réponse mérite d'être détaillée afin de faire le portrait-robot du futur militant pour la protection de la nature. Il est plutôt du sexe masculin (37% hommes, 29% femmes); il est soit agriculteur (47%) soit artisan ou commerçant (39%), soit cadre, employé, ouvrier ou retraité (32%).

D'ailleurs, les associations de protection de la nature sont considérées comme les meilleurs défenseurs de l'environnement (58%), viennent ensuite:

- Haroun Tazieff (33%)
- le Ministère de l'Environnement (23%)
- Les mairies (12%)
- Brigitte BARDOT (12%)
- Les pêcheurs, les agriculteurs (11% chacun)
- La CEE (7%)
- Les chasseurs (6%)
- Les industriels (1%)

Il est probable que vous recevrez l'ensemble des résultats de ce sondage lors du prochain envoi FFSPN.

Lors de la même conférence, Madame Huguette BOUCHARDEAU a laissé échapper quelques petites phrases, tantôt savoureuses, tantôt significatives

A propos des pièges à mâchoire, elle a parlé à deux reprises de limitation de nuisibles. L'exemplaire d'Actualité Environnement, organe officiel du Ministère, distribué le même jour, précise en page 2, que "la notion d'animal nuisible disparaîtra de notre droit". Mais les habitudes sont tenaces même chez un ministre écologique.

A propos du poids du Ministère, Mme BOUCHARDEAU a été frappée de la "puissance de certaines entreprises", telles que celles qui faisaient passer des lignes à travers forêts et campagnes. Elle n'a pas voulu citer ces entreprises, mais on imagine que leur puissance s'exprime en mégawatts.

A propos de Disneyland, Schroumfland, et autres Aqualand, elle a précisé que son ministère n'était pas consulté au préalable. Mais il a la possibilité de réagir après l'étude d'impact... avec le succès que l'on connaît généralement à ce type de réaction.

Et surtout, à propos de l'Antarctique, le Ministre a affirmé que les travaux ne concernaient que la construction d'un quai d'appontement, à 4 km du projet de piste. Ce quai doit être très large puisqu'on doit faire sauter le Kugloff, qui est le sommet de l'île Cuvier.

Et puis, elle a déclaré qu'elle faisait confiance "à ceux qui sont chargés de la recherche tout comme de la stratégie". Tiens! Tiens, l'Amiral Piéri, administrateur général des T.A.A.F. serait-t-il un fin stratège, surtout en matière de sous-marins!!

Bref, et trêve d'ironie, Huguette BOUCHARDEAU s'est battue dans beaucoup de domaines, et elle a des chances de gagner dans certains cas, comme St-Viâtre (où, en l'occurrence, ses services se sont saisis du dossier bien avant la publication de l'étude d'impact!). Mais on ne peut qu'être frappé de la faiblesse du Ministère dans le gouvernement ou face aux grandes entreprises. Pourtant, le sondage diffusé le 3 février montre que l'Environnement est un problème qui préoccupe les électeurs français.

B. SKOCZYLAS  
A. REILLE

# LEGISLATIVES

POINT 1986

LE DÉBAT S'ENGAGE...

L'ARTICLE DE P. DELACROIX, PUBLIÉ DANS LA LETTRE DU HÉRISSEON N° 38, SUSCITE DES COMMENTAIRES. VOICI CELUI DE D. BEGUIN.

Le texte de P. DELACROIX, paru dans la dernière Lettre du Hérisson, m'amène à un certain nombre de remarques que je livre aux lecteurs du bulletin de la FFSPN.

On peut s'interroger tout d'abord sur la finalité de la réflexion de P. DELACROIX sur les élections de mars 1986. A-t-il voulu nous montrer le droit chemin des urnes, chemin qui passe par l'abstentionnisme nécessaire lors du vote et par la reconnaissance des individualités politiques de quelque couleur que ce soit. A-t-il voulu exacerber l'esprit critique du lecteur et lui démontrer que sa seule solution passe par le bulletin nul, étant entendu que les hommes de droite ont quelques griefs, ceux de gauche une démagogie dévastatrice et les écologistes, une incompétence doublée d'un langage de bazar inconditionnel et sectaire. Tout cela me paraît par trop critique et inexact pour ne pas recevoir une réponse en guise d'éclaircissement. Disons-le tout de suite, je suis partial, car je suis "vert"... Depuis peu de temps, mais avec le recul nécessaire pour étayer cette réponse.

Bien sûr, P. DELACROIX, il existe encore beaucoup d'écologistes "verts" qui sont des dialecticiens nostalgiques d'une certaine gauche. Il existe des écologistes dont le discours sectaire pourrait surprendre plus d'un démocrate, comme il existe et notamment à la FFSPN, grande dame libérale, des excès de pouvoir, de langage, de comportement qui sont quelquefois indignes d'hommes responsables, se connaissant de surcroît.

Qui a tort et qui a raison ? Tous certainement, car ils ne sont que l'expression pluraliste de la diversité humaine. Dans le parti des "Verts", ces sectaires et ces dialecticiens deviennent heureusement une espèce en voie de disparition, et ne forment plus qu'une minorité agissante qui tend à se dissoudre sous la pression de nouveaux venus bien décidés à crédibiliser une certaine idée de l'écologie. Ceux-là sont de plus en plus nombreux à rejoindre les rangs des "Verts", déçus qu'ils sont de l'illégitimité des associations dans lesquelles ils se sont investis durant de nombreuses années. Ils apportent avec eux leur large expérience de militants de terrain, de négociateurs, de pragmatisme. Ils sont le nouveau ferment de l'écologie en France et ils ont besoin de convaincre pour susciter l'adhésion la plus large du public aux thèses de

l'écologie politique. Ceux-là n'ont pas besoin des discours ringards de P. DELACROIX qui ne voit peut-être l'écologie qu'à travers sa petite province encore bien endormie. Et si l'écologie n'existe pas encore en Gironde, qu'il ouvre les yeux sur celle qui se développe à grands pas dans le Nord et l'Est de la France et avec succès.

Des succès de ces régions, dépendra peut-être encore plus lourdement que les scrutins précédents, le poids de l'écologie en France dans les années à venir. Cela ne veut pas dire qu'il faille mettre au rencart les associations, celles-là même qui nous ont largement portés et qui sont en fait des modèles de démocratie et d'engagement militant. Il existe une réelle complémentarité entre les associations d'environnement et les "Verts", il suffit de regarder ce qui se passe en Alsace où la Fédération Régionale de Protection de la Nature est un des instruments essentiels d'une politique d'environnement et un vivier permanent pour l'écologie politique de cette région. Pour le bienfait de tous, des "Verts" et des associations, les enjeux de ces élections de mars 86 sont très importants car, et nous le savons bien, elles représentent une des seules chances pour longtemps de disposer d'élus nationaux et régionaux. L'écologie en a bien besoin en cette fin de siècle où la dégradation de l'environnement dans le monde et aussi chez nous, n'a peut-être jamais été aussi grande. Aussi, P. DELACROIX se trompe certainement quand il assimile les "Verts" à des gens sans programme ou à des groupuscules sans démocratie, il déborde même ses propos à des comparaisons douteuses avec LE PEN et DEBRE. Cela n'est pas sérieux et bien agressif. Tellement agressif qu'on jurerait qu'il y a anguille politique, celle-là bien politicienne sous roche. Etant collègue à la FFSPN, je me fais fort pour éclairer plus largement ces "a priori", de lui donner des informations beaucoup plus récentes sur le parti des "Verts". Il verra peut-être alors que la seule alternative pour 1986 est de voter "Verts" partout où ils se présentent.

Il n'y a pas de liste "Verts" en Gironde ce me semble, ceci explique cela.

D. BEGUIN  
Tête de liste "Verts" aux élections régionales dans le département de la Moselle.

# FAUNE

## COMPTE RENDU DU SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA CIGOGNE BLANCHE

Faisant suite à ceux de 1934, 1958 et 1974, un nouveau recensement international des cigognes blanches était organisé en 1984 par le CIPO. Il en ressort que la diminution des effectifs est très importante en Europe de l'Ouest, en Afrique du Nord et dans beaucoup de pays d'Europe de l'Est; seules les régions baltiques de l'URSS ne semblent pas affectées par ce phénomène. A titre d'exemple, les populations d'Europe de l'Ouest (sauf la péninsule ibérique) ont chuté de 85% en 50 ans malgré les expériences de réintroduction.

La disparition ou la dégradation des habitats ont un rôle non négligeable mais les changements numériques sont surtout dus à une diminution du "taux de survie".

Les changements des pratiques agricoles et le drainage des zones humides ont eu pour effet de modifier la qualité et la quantité de nourriture disponible pour les cigognes nicheuses et les printemps plus pluvieux ces dernières années sont néfastes à la reproduction. En Afrique, la sécheresse et la lutte antiacridienne privent les cigognes hivernantes de leur principale source d'alimentation : les criquets.

Mais en Europe, cet oiseau mythique doit aussi faire face à la diminution de certains de ses sites de nidification traditionnels (meules de paille en Yougoslavie...), au dénichage sous prétexte qu'elles salissent les toits et surtout à l'électrocution, entre 1963 et 1983, 45,4% des causes de mortalité de cigognes baguées retrouvées en France sont dues à ce facteur.

Sur la même période, 74% des causes de mortalité de cigognes baguées retrouvées en Afrique occidentale à partir de la banque de données du CRBPO (Muséum National d'Histoire Naturelle) (essentiellement au Mali) ou hivernent les cigognes d'Europe de l'Ouest, sont dus à la chasse et au piégeage.

Dans tous les pays, des actions voient le jour pour sauvegarder cette espèce. En France, le Conservatoire des sites alsaciens, avec la participation du WWF acquiert des milieux hébergeant des cigognes. En Hollande et en Allemagne l'état aide les agriculteurs exploitant leurs propriétés de manière plus traditionnelle.

Pour l'Afrique de l'Ouest, le CIPO France a monté un programme éducatif comprenant la diffusion d'une affiche en vente à la FFSPN dans les coopératives et les postes des Baux et Forêts, la distribution d'un tract dessiné pour les écoles et une tournée dans le delta intérieur du



Niger au Mali, principale zone d'hivernage, avec une exposition itinérante et un diaporama.

La cigogne blanche aura ainsi un nouveau symbole : celui d'une optique internationale de la gestion des oiseaux migrateurs.

Marc THAURONT.

CONSEIL INTERNATIONAL POUR  
LA PRESERVATION DES OISEAUX  
SECTION FRANÇAISE

c/o LPO  
48, rue Ste Anne  
75002 PARIS

# Opérations antibraconnage au Zimbabwe

Le Zimbabwe intensifie sa lutte en vue de démanteler un réseau de braconniers qui, ces derniers mois, menaçait de détruire la population de rhinocéros de la vallée moyenne du Zambèze, le long de la frontière avec la Zambie. Voici le compte rendu de Dick Pitman.

L'objectif des braconniers est une région sauvage, en aval du barrage de Kariba (voir carte), une région qui possède la deuxième population de rhinocéros noirs d'Afrique et la plus concentrée. De nombreux spécialistes de la faune la considèrent comme le réservoir le plus important de cette espèce au monde.

Les premiers signes de troubles sont apparus en janvier 1985, lorsque des braconniers armés de fusils de chasse à gros calibre ont traversé le Zambèze et tué trois femelles. Quelques mois plus tard, 22 animaux avaient été tués mais d'autres carcasses gisaient sans doute dans la brousse épaisse qui couvre la majeure partie de la région. Les braconniers sectionnent la corne et laissent la carcasse pourrir sur place.

## Des braconniers très organisés

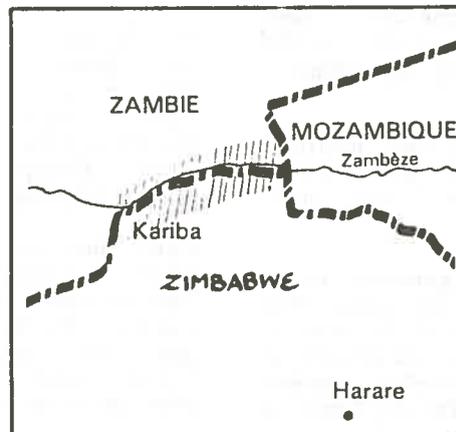
Une source proche du Département des parcs nationaux indique que les braconniers sont très organisés et apparemment employés par des trafiquants internationaux. La route suivie par la corne de rhinocéros, hors de l'Afrique, est encore inconnue mais il se peut qu'elle passe par de nombreux intermédiaires avant d'atteindre sa destination finale, souvent l'Asie. Elle est en effet encore très prisée en Asie, pour ses soi-disant propriétés médicinales et vaut parfois jusqu'à 10 000 dollars le kilo. Le braconnage du rhinocéros est donc fort lucratif et, de ce fait, extrêmement difficile à combattre. La plupart des spécialistes de la conservation s'accordent à dire que la seule façon d'agir avec efficacité consiste à étouffer le commerce de la corne d'origine illicite: ce n'est pas si facile.

Malgré son manque d'argent, d'hommes et d'équipement, le Département des parcs nationaux et de la gestion de la faune du Zimbabwe a réagi rapidement à cette crise en multipliant ses patrouilles dans la vallée moyenne du Zambèze. Comme la situation empirait, les patrouilles furent renforcées par des unités de police et des opérations en commun ont abouti à la mort de deux braconniers et à la capture de huit autres. Des munitions et des armes ont été saisies et une partie des cornes a été récupérée. Trois hommes ont été condamnés à deux ans de prison et trois autres attendent le verdict du tribunal.

Entre-temps, six autres suspects connus ont pris la fuite et traversé le Zambèze. On a retrouvé certaines des armes en Zambie. Au moment de la rédaction de cet article, il ment zambien de remettre les suspects aux du Zimbabwe ne pouvaient pas passer la frontière pour mener des opérations de tra-

qué. Il a été impossible de convaincre le gouvernement du Zimbabwe. «Quoi qu'il en soit, le Zimbabwe a le sentiment d'avoir la situation en main. Selon Graham Child, conseiller régional de l'UICN et directeur du département, cette grave situation est maintenant sous contrôle. «Mais il n'y a pas de place pour l'autosatisfaction» a-t-il ajouté.

Bien des départements nationaux de conservation ont des moyens d'enquête rudimentaires permettant de déjouer des projets de braconnage avant leur réalisation. Mais la plupart du temps, ils en sont réduits à lutter sur le terrain. Les régions qu'ils contrôlent sont parfois lointaines, couvrent des milliers de kilomètres carrés et sont difficiles à surveiller, même avec d'importantes forces antibraconnage. Les suspects



arrêtés ne sont souvent que des maillons mineurs dans la chaîne du braconnage.

## Un lourd bilan

Autrefois, les gangs internationaux de braconniers s'intéressaient à des pays comme le Kenya, la République centrafricaine ou l'Ouganda. En 1980, selon la Commission UICN de la sauvegarde des espèces, le Kenya avait près de 1 500 rhinocéros noirs. En 1984, il en restait 550. Dans la même période, la République centrafricaine a vu ses effectifs passer de 3 000 à 170 et les cinq derniers animaux d'Ouganda ont été éliminés.

Les rhinocéros de la vallée de Luangwa, en Zambie, sont également soumis à forte pression mais les effets du braconnage ont été diminués par la présence de patrouilles du Fonds pour la sauvegarde du rhinocéros, financé par des dons et des organismes de conservation étrangers.

Tandis que ces régions défrayaient la chronique, nul ne prêtait attention à la vallée du Zambèze. C'est une des rares régions d'Afrique où les effectifs des rhinocéros ont augmenté dans la décennie. Les animaux y vivaient en concentration dense, craignant relativement peu la présence de l'homme car ils n'avaient pas été classés pendant de nombreuses années. Cependant, les pêcheurs et les braconniers, de connivence, utilisèrent des canots pour traverser le Zambèze, profitant de la longue frontière internationale pour perpétrer leurs méfaits. Les responsables de la faune

Le braconnage continue mais le Département des parcs nationaux espère qu'il va décroître pendant la saison sèche, ce qui lui permettra de renforcer ses patrouilles avant le retour des pluies, en octobre ou novembre. Les experts de la faune du Zimbabwe espèrent que des fonds seront bientôt disponibles pour augmenter les patrouilles dans la moyenne vallée du Zambèze et, peut-être, d'autres régions. Des rapports arrivent en effet, signalant des attaques contre l'importante population de rhinocéros de la région de Chete, sur la rive sud du lac Kariba.

## L'aide de l'UICN

Il ne sera pas facile au gouvernement du Zimbabwe de trouver de l'argent pour faire cesser le braconnage: le pays se remet d'une récession générale, d'une sécheresse de trois années et de problèmes avec ses dissidents. Toutefois, le *Zimbabwe National Conservation Trust*, membre de l'UICN, a formé un comité de sauvegarde du rhinocéros comprenant des représentants de la *Zambezi Society* et de la *Wildlife Society*. Le comité s'efforce de mettre sur pied une campagne nationale et internationale d'appel de fonds pour aider le gouvernement à acheter de l'équipement antibraconnage.

Les membres de l'UICN sont également prêts à fournir des volontaires pour s'occuper de centres radios et de quartiers opérationnels afin de libérer le personnel des parcs et de la faune pour les opérations de terrain. Le bureau CCD/UICN à Harare, dirigé par John Pyle est prêt à chercher de l'aide et/ou du matériel si le gouvernement le souhaite.

Grâce à cette aide, le département a pu se renforcer et au moins une unité antibraconnage sera installée dans la vallée moyenne du Zambèze. On manque de matériel essentiel (véhicules tout terrain, bateaux et radios) mais des donateurs étrangers et quelques sociétés de conservation locales ont fourni des canots gonflables et à moteur.

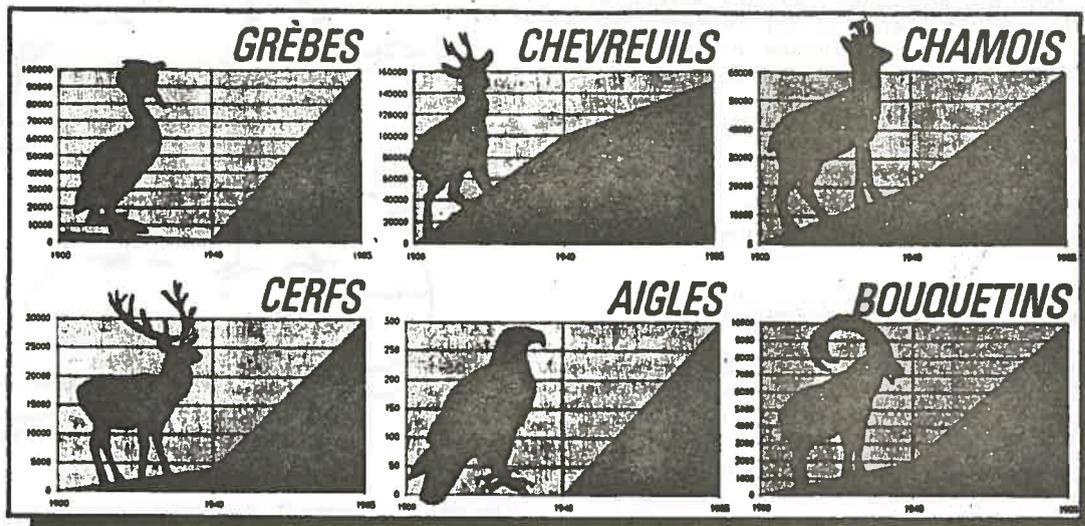
On a décidé de déplacer des rhinocéros noirs vers des régions plus faciles à protéger, comme le Parc national de Hwange: 50 animaux ont été capturés et déplacés en 1984 et l'on devrait en déplacer autant cette année. Mais ce n'est, au mieux, qu'un palliatif et des populations de rhinocéros extrêmement vulnérables restent à la merci des braconniers. Comme il semble qu'il y ait fort peu de chances de mettre un terme au commerce lucratif et illicite de la corne de rhinocéros dans un futur proche, les administrateurs locaux de la faune estiment que le Zimbabwe et la Zambie doivent agir vigoureusement et conjointement sur le terrain, en utilisant leurs forces de police respectives.

Cependant une coopération internationale de cet ordre n'est pas pour demain. Si elle n'est pas réalisée, il est possible que le rhinocéros noir de la vallée du Zambèze — une des rares populations viables restant en Afrique — soit exterminé dans les prochaines années. □

LE PROJET DE LOI SUISSE SUR LA CHASSE

## ■ Débat sur la chasse au National

# L'écureuil sauvé



Nombre d'animaux par espèces depuis le début du siècle jusqu'à maintenant.

**BERNE (Froe) – Bonne journée pour les perdrix et les écureuils, jour noir pour les sangliers: le Conseil national a adopté hier sa version de la loi sur la chasse. Le projet retourne au Conseil des Etats afin d'éliminer les dernières (peut-être) divergences qui restent.**

Le projet de loi sur la chasse a été assez bien accueilli, tant par les chasseurs que par les protecteurs des animaux. C'est que tout le monde était d'accord sur le rôle qui incombe aujourd'hui aux chasseurs: assurer l'équilibre de la faune. La loi protège les espèces menacées tout en laissant aux cantons une large marge de manœuvre pour organiser la chasse.

### Sangliers diviseurs

C'est l'article qui énumère les animaux pouvant être chassés qui a suscité les plus vives discussions. En tête de liste, les sangliers. Le Conseil fédéral, tout comme les Etats, souhaitent interdire la chasse entre le 1er février et le 31 juillet. La majorité de la commission du National proposait de permettre la chasse également en février.

« Le mois de février est la période de la mise bas, s'est écrit le Genevois

René Longet (soc.), les chasseurs tireront sur des femelles portantes. » Autre avis dans la bouche de l'agriculteur vaudois Pierre Candaux (rad.): « Les sangliers prolifèrent et causent de gros dégâts aux cultures. » Il a obtenu raison, mais de justesse: par 48 voix contre 46.

### Perdrix sauvées

L'oiseau aussi innocent que succulent qu'est la perdrix a soulevé de fortes passions. Les inconditionnels de la chasse, Romands et Tessinois en tête, tenaient à tout prix à la garder dans la liste des animaux que l'on peut chasser. « Il faut protéger cette espèce menacée et tant pis pour les coutumes », leur a répondu en substance Jacques Martin, radical vaudois. Il l'a emporté par 70 voix contre 51.

Autre animal qui a divisé la grande Chambre: le cormoran. La commis-

sion souhaitait l'inclure dans la liste des animaux qu'il est permis de tirer. Ces oiseaux, qui passent l'hiver en Suisse, sont grands amateurs de poissons: selon le Zurichois Titus Giger (rad.), ils ingurgiteraient près de 20 % de la pêche sur le lac de Zurich. Par 69 voix contre 44, le National a ouvert la chasse sur le cormoran.

### Ecureuil protégé

L'écureuil, enfin. Cet animal a trouvé un habile avocat en la personne du Vaudois Georges Thévoz (lib.). Comment peut-on mettre ce charmant animal sur la liste des animaux que les amateurs peuvent chasser toute l'année, a-t-il demandé. Il a été entendu et, par 59 voix contre 36, l'écureuil a été protégé.

LA SUISSE  
JEUDI  
19 DECEMBRE 1965

## POLLUTION

### MOTION DE L'AFRPN SUR LA LIMITATION DE LA VITESSE DES VEHICULES A MOTEUR SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES

Dans son rapport sur les causes du dépérissement forestier, M. le Député VALROFF a mis en évidence la part de responsabilité qui revient au trafic motorisé.

Devant l'ampleur du phénomène et des effets de synergie qui le caractérisent, il est évident que c'est la mise en oeuvre simultanée de différentes mesures qui s'impose (transports en commun, voitures propres, etc).

L'une d'entre elles peut être prise immédiatement et ne coûte rien. Il s'agit d'une nouvelle limitation de vitesse sur routes et autoroutes qui serait respectivement de 80 km/h et de 100 km/h.

Des avantages déjà connus en découleraient :

- sécurité accrue, économies d'énergie, réduction du bruit causé par les véhicules à grande vitesse. De plus, la réduction du taux d'émissions toxiques serait considérable et aurait, en moyen terme, des effets bénéfiques sur la santé de nos forêts.

C'est pourquoi, l'AFRPN, section du Haut Rhin:

- s'engage à entreprendre immédiatement une campagne volontaire de réduction de la vitesse auprès de ses membres et du public.

- demande :

- . l'instauration en France d'une limitation de vitesse à 80 km/h sur route, à 100 km/h sur autoroute.

- . l'harmonisation des limites de vitesse sur le plan européen : des pays comme le Danemark pratiquent une telle limitation depuis des années

- . aux pouvoirs publics, aux élus et responsables du Haut Rhin de soutenir cette action, de promouvoir une large campagne d'information, d'adopter, à titre personnel, un comportement responsable face à la gravité de la situation.

AFRPN.  
Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature  
Section départementale du Haut Rhin  
8, rue de la Bourse  
68100 MULHOUSE

## EQUIPEMENT

T.A.A.F,  
KUGLOFF VA SAUTER!!!



Kugloff, le sommet de l'île Cuvier, qui fait partie de l'archipel de Pointe Géologie (Terre Adélie) doit être dynamité lors de cet été austral.

Les travaux sont déjà largement entamés.

Ce sommet est situé sur le tracé prévu pour la construction d'une piste d'atterrissage en Terre Adélie.

Pour ce faire, on a déjà détruit la ponte du tiers de la population de Damiers du Cap (50 couples) oiseaux de la famille des Pétrels, et on a retiré les oeufs prêts à éclore de Manchots Adélie se trouvant à proximité.

L'ampleur des travaux engagés et prévus est une preuve éclatante que les responsables des TAAF sont actuellement en train de construire le premier morceau de piste aérienne alors même que la décision officielle n'a toujours pas été prise.

Les associations de protection de la nature protestent avec la plus extrême véhémence contre ce nouveau coup de force en Terre Adélie.

Paris le 31 janvier 1986./Communiqué de presse

## TOURISME



### LE FEUILLETON OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE CONTINUE : 4<sup>E</sup> EPISODE

Ca y est ! La F.N.O.T.S.I a organisé le concours dont je vous avais parlé dans la Lettre du Hérisson n°33; il s'appellera la CIGOGNE DE CRISTAL.

Pour garantir la qualité écologique de son prix, la FNOTSI a demandé la participation de la FFSPN ; c'est donc une étroite collaboration entre nos deux fédérations qui a conduit à la définition du règlement et au choix du jury.

Ce dernier est composé de journalistes (moitié tourisme, moitié environnement), d'un représentant de chacune des deux fédérations et d'un représentant de chacun des deux ministères concernés. Parmi les journalistes, on trouve les noms bien connus de chez nous : P. PELLERIN, J. CARLIER, F. PARISOT par exemple.

Ce jury fera un travail sérieux : deux réunions espacées d'un mois permettront, après une première sélection, d'aller enquêter sur le terrain; ainsi, le prix ne sera pas attribué sur la simple lecture d'un dossier bien présenté.

La 1<sup>ère</sup> sélection a eu lieu le 21 janvier : plus de 30 candidats (c'est un succès pour cette première édition qui prouve l'intérêt des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative pour les choses de l'environnement) parmi lesquels on trouve le meilleur (vraiment!) et...l'humour.

Ce long travail en commun a permis à la FNOTSI et à la FFSPN de bien se connaître et de s'assurer de leurs convictions : nous pensons à renforcer cette convergence de vue par une convention : faites-nous part de votre avis sur ce point. Merci.

FNOTSI-FFSPN: bientôt le 5<sup>e</sup> épisode du feuilleton.

Gilles BENESE

## ANNONCES

### OFFRE D'EMPLOI

Le Comité de gestion de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours recherche agent scientifique et technique attaché à la Réserve Naturelle du Marais de Lavours (Ain).

Profil exigé :

biologiste de terrain, nationalité française, jouissant de ses droits civiques, permis de conduire français, libéré des obligations militaires, bonne aptitude physique.

Adresser le dossier comprenant : état civil, diplômes, travaux et expériences avant le 1<sup>er</sup> mars 86 :

Entente Interdépartementale pour la Démoustication (organisme de gestion)  
BP 2  
73310 CHINDRIEUX

Le poste est à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> juin en principe.

Salaires net de départ ~ 5000 F, possibilité d'augmentation ultérieure avec création d'autres réserves sur le Haut-Rhône.



La FLEPNA recherche 3 objecteurs de conscience pour mai 1986, sur Limoges (87).

1- secrétariat, coordination et suivi de dossiers, concernant l'Etude ou la Protection de la Nature, réalisation d'un bulletin mensuel.

2- Animation d'un secteur-diffusion de papier recyclé et d'affiches, d'autocollants, de montages audiovisuels, etc... Notions de comptabilité gestion bienvenues.

3- Animation pour public scolaire ou adulte au Centre d'Initiation à l'Environnement de la Ferme de l'Echo et à son antenne urbaine .

Sorties, projections, installation et promotion d'exposition.

Profil souhaité : connaissances sur la nature, motivation pour les animations.

Contactez :  
FLEPNA  
Maison de la Nature  
11, rue Jauvion  
87000 LIMOGES  
Tél. 55.32.95.58

# LEGISLATION

## MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté du 17 décembre 1985 fixant la liste des espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles représentées dans les eaux visées à l'article 413 du code rural**

Le ministre de l'environnement,  
Vu la loi n° 84-512 du 29 juin 1984 sur la pêche en eau douce et la gestion des ressources piscicoles ;  
Vu le titre II du livre III du code rural, et notamment ses articles 406, 413 ;  
Vu l'avis du Conseil supérieur de la pêche en date du 22 mai 1985 ;  
Vu l'avis du Conseil national de protection de la nature en date du 20 juin 1985.

### Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 413 (2°) du code rural il est interdit d'introduire sans autorisation dans les eaux visées à cet article des poissons, grenouilles et crustacés appartenant à des espèces qui n'y sont pas représentées. La liste des espèces représentées dans ces eaux est fixée comme suit :

### POISSONS

#### Famille des Acipenseridés :

*Acipenser sturio* : esturgeon.

#### Famille des Clupeidés :

*Alosa alosa* : grande alose ;

*Alosa fallax* : alose feinte.

#### Famille des Salmonidés :

*Salmo solar* : saumon atlantique ;

*Salmo trutta f. fario* : truite de rivière ;

*Salmo trutta f. trutta* : truite de mer ;

*Salmo trutta f. lacustris* : truite de lac ;

*Salmo trutta macrostigma* : truite à grosses taches ;

*Salmo gairdneri* : truite arc-en-ciel ;

*Hucho hucho* : huchon ;

*Salvelinus alpinus* : omble chevalier ;

*Salvelinus fontinalis* : omble de fontaine (saumon de fontaine) ;

*Salvelinus namaycush* : cristvomere ;

*Thymallus thymallus* : ombre commun ;

*Coregonus spp.* : corégones.

#### Famille des Esocidés :

*Esox lucius* : brochet.

#### Famille des Umbridés :

*Umbra pygmaea* : ombre pygmée.

#### Famille des Cyprinidés :

*Cyprinus carpio* : carpe ;

*Carassius carassius* : carassin ;

*Carassius auratus* : carassin doré ;

*Borbus barbus* : barbeau fluviatile ;

*Borbus meridionalis* : barbeau méridional ;

*Gobio gobio* : goujon ;

*Tinca tinca* : tanche ;

*Chondrostoma nasus* : hotu ;

*Chondrostoma toxostoma* : toxostome ;

*Abramis brama* : brème ;

*Blicca bjoerkna* : brème bordelière ;

*Rutilus rutilus* : gardon ;

*Scardinius erythrophthalmus* : rotengle ;

*Rhodeus sericeus* : bouvière ;

*Alburnoides bipunctatus* : spirille ;

*Alburnus alburnus* : ablette ;

*Leucaspisus delineatus* : ablette de Heckel ;

*Leuciscus cephalus* : chevaline ;

*Leuciscus cephalus cabeda* : chevaine cabeda ;

*Leuciscus leuciscus* : vandoise ;

*Leuciscus leuciscus burdigalensis* : vandoise rostrée ;

*Leuciscus (Telestes) soufia* : blageon ;

*Leuciscus (Idus) idus* : ide melanote ;

*Phoxinus phoxinus* : vairon.

#### Famille des Cobitidés :

*Misgurnus fossilis* : loche d'étang ;

*Nemacheilus barbatulus* : loche franche ;

*Cobitis taenia* : loche de rivière.

#### Famille des Siluridés :

*Silurus glanis* : allure glane.

#### Famille des Ictaluridés :

*Ictalurus melas* : poisson chat.

#### Famille des Anguillidés :

*Anguilla anguilla* : anguille.

#### Famille des Gasterosteidés :

*Gasterosteus aculeatus* : épluche ;

*Pungitius pungitius* : épihochette.

#### Famille des Cyprinodontidés :

*Aphanius iberus* : aphanis d'Espagne ;

*Valencia hispanica* : cyprinodonte de Valence.

#### Famille des Poeciliidés :

*Gambusia affinis* : gambusie.

#### Famille des Mugilidés :

*Mugil cephalus* : mulet cabot ;

*Liza ramada* : mulet porc ;

*Liza aurata* : mulet doré ;

*Chelon labrosus* : mulet à grosse lèvre.

#### Famille des Atherinidés :

*Atherina boyeri* : athérine ;

*Atherina presbyter* : prêtre.

#### Famille des Gadidés :

*Lota lota* : lote de rivière.

#### Famille des Centrarchidés :

*Lepomis gibbosus* : perche soleil ;

*Ambloplites rupestris* : crapet des roches ;

*Micropterus salmoides* : black-bass à grande bouche ;

*Micropterus dolomieu* : black-bass à petite bouche.

#### Famille des Percidés :

*Gymnocephalus cernua* : grémille ;

*Perca fluviatilis* : perche ;

*Stizostedion lucioperca* : sandre ;

*Zingel asper* : apron.

#### Famille des Blenniidés :

*Blennius fluviatilis* : blennie.

#### Famille des Cottidés :

*Cottus gobio* : chabot.

#### Famille des Pleuronectidés :

*Platichthys flesus* : flet.

#### Famille des Serranidés :

*Dicentrarchus labrax* : loup ou bar.

#### Famille des Osméridés :

*Osmerus eperlanus* : éperlan.

#### Famille des Cyclostomes :

*Lampetra fluviatilis* : lamproie fluviatile ;

*Lampetra planeri* : lamproie de Planer ;

*Petromyzon marinus* : lamproie marine.

### GRENOUILLES

#### Famille des Ranidés :

*Rana arvalis* : grenouille des champs ;

*Rana dalmatina* : grenouille agile ;

*Rana iberica* : grenouille ibérique ;

*Rana honnorati* : grenouille d'Honorat ;

*Rana esculenta* : grenouille verte de Linné ;

*Rana lessonae* : grenouille de Lessona ;

*Rana perezi* : grenouille de Perez ;

*Rana ridibunda* : grenouille rieuse ;

*Rana temporaria* : grenouille rousse ;

*Rana groupe esculenta* : grenouille verte de Corse.

### CRUSTACÉS COMESTIBLES

#### Famille des Astacidés :

*Astacus astacus* : écrevisse à pattes rouges ;

*Astacus leptodactylus* : écrevisse à pattes grêles ;

*Astacus torrentium* : écrevisse des torrents ;

*Austropotamobius pallipes* : écrevisse à pattes blanches ;

*Pacifastacus leniusculus* : écrevisse de la côte Pacifique.

#### Famille des Cambaridés :

*Orconectes limasus* : écrevisse américaine.

#### Famille des Palaemonidés :

*Crangon crangon* : crevette grise ;

*Palaemon longirostris* : crevette blanche.

#### Famille des Crapsidés :

*Eriocheir sinensis* : crabe chinois.

Art. 2. - L'introduction dans les eaux visées par les articles 402, 404, 432 et 433 du code rural, de poissons, grenouilles et crustacés appartenant à une espèce figurant sur la liste susvisée est libre, sous réserve des dispositions contraires, notamment celles de l'article 413-1 et 3 du code rural.

Art. 3. - L'arrêté du 4 juin 1957 modifié, est abrogé.

Art. 4. - Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Art. 5. - Le directeur de la protection de la nature est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1985.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur du cabinet,

M. COTTEN

# EUROPE

## ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT 1987

### RECHERCHE DES PROJETS TRANSNATIONAUX

La Direction Générale XI "Protection de l'Environnement" de la Commission de la CEE à BRUXELLES a chargé la société Euroscope-Communications européennes : analyses et stratégies, d'une étude en vue de sélectionner des projets d'action qui pourraient s'inscrire dans le cadre de l'Année Européenne de l'Environnement en 1987.

#### Critères

Les actions qui seront prises en considération devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- être clairement définies dans leur objet et dans leurs moyens;
- avoir été de préférence réalisées éventuellement en partie, ou être en cours de réalisation, mais avoir démontré leur validité et leur acceptation par le(s) public(s) concerné(s);
- être destinées au grand public ou à de très larges audiences;
- avoir un caractère d'éducation civique et écologique, offrant de préférence des possibilités de participation du public;
- avoir besoin d'être continuées, relancées, consolidées, amplifiées ou étendues;
- avoir un caractère transnational existant ou potentiel.

Par "protection de l'environnement", il est entendu :

- la protection de la nature,
- la protection de l'habitat, des villes et des villages, des zones rurales, l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- la lutte contre toutes les formes de pollution (air, eau, sol) et de nuisances, y compris le bruit et le problème des déchets;
- la protection des monuments, du patrimoine architectural et des sites;
- la gestion écologique des ressources naturelles, y compris la production et les économies d'énergie.

Si vous avez des projets d'action en cours, veuillez adresser rapidement votre dossier à :

Mark DUBRULLE  
Directeur des Affaires Européennes  
Avenue Louise 430  
1050 BRUXELLES  
Tél. (32.2) 640.50.15  
Télex 26226 hk bm b



Ce dossier doit comporter obligatoirement :

NOM de l'association ou de la société:

Adresse :

Téléphone :

Télex:

Personne à contacter :

Titre du projet soumis:

(Utiliser un questionnaire par projet si vous en soumettez plusieurs)

Eléments du dossier:

(à joindre en annexe)

1. Description de l'action
2. Impact et résultats
3. Aspects financiers et budgétaires
4. Moyens à mettre en oeuvre
5. Budgets requis
6. Sponsoring

Pour toute information complémentaire concernant le questionnaire, appeler

Barbara SKOCZYLAS

FFSPN

Tél. 43.36.79.95.

Note de la rédaction :

Certains trouveront encore que cette information arrive tard. C'est vrai, mais nous n'en avons eu connaissance que le 5 février dernier. Que fallait-il faire. Ne pas en parler ou faire profiter de l'information aux petits malins capables de faire un dossier en 3 jours ? Nous avons choisi la seconde.

# STAGES

## STAGE B.A.F.A. 3

### FORMATION D'ANIMATEUR

#### DÉCOUVERTE DU MILIEU

DU 16 AU 22 FÉVRIER À

MONTLOSIER (63)

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. La formation se compose de 3 stages indépendants.

Espaces et Recherches vous propose un stage de spécialisation sur le thème de la "Découverte du milieu naturel". Ce diplôme est nécessaire et souvent exigé par les organisateurs de séjours (Municipalités, Associations...).

Ce stage a pour objectif de faire vivre aux animateurs une démarche scientifique de découverte de l'environnement.

Les aspects scientifiques et pédagogiques de l'étude des milieux ou phénomènes naturels seront vécus et analysés de front, dans l'optique d'un réinvestissement avec les jeunes. Des techniques de terrain et des notions d'écologie seront apportées. Une documentation adaptée sera utilisée par les stagiaires.

Prix : 1160,00 F

Inscriptions à :

ESPACES ET RECHERCHE  
5, rue Pierre le Vénérable  
63000 CLERMONT FERRAND  
Tél 73.90.04.30

## WEEK-END NATURE DE LA SEPNB

### LES MAMMIFÈRES DE LA FORÊT DE PAIMPONT

15 ET 16 MARS

Empreintes et traces diverses sont autant de signes qui témoignent de la vie secrète de ces êtres vivants que l'on appelle "les bêtes". Venez alors déchiffrer ces codes de la nature et pénétrer les mystères de la forêt de Paimpont.

Participation : 210 F.

Renseignements et inscriptions :

Brigitte VADIER  
SEPNB Morbihan  
BP 209  
56006 VANNES CEDEX  
Tél. 97.40.92.95

## RELATIONS AVEC L'ÉLU LOCAL

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 MARS 1986

À LA MAISON DE LA NATURE DE  
BOIS JOUBERT (44)

Après la mise en application des nouvelles dispositions de décentralisation, l'élu local devient plus que jamais un partenaire privilégié de nos associations.

Organisé par la SEPNB dans le cadre du programme de formation de la FFSPN, avec le concours du Ministère de l'Environnement, ce stage fait suite à la réflexion entreprise dans le cadre d'un des groupes de travail du réseau "Communication et Nature".

Il nous permettra, d'une part d'appréhender le nouveau contexte de nos relations avec les élus locaux, d'autre part, de réfléchir sur les moyens mis à notre disposition pour mieux communiquer et négocier, enfin de "plancher" sur quelques exemples caractéristiques de relations plus ou moins conflictuelles.

Plus qu'une succession d'exposés magistraux, ces deux jours seront l'occasion de "travaux pratiques".

Responsable du stage :

P. BEAUFRETON-SEPNB  
Contact : 40.47.03.84

Prix :

130,00 F - adhérents à une association membre de la FFSPN

- personnel du Ministère de l'Environnement
- élus locaux

300,00 F - autres participants

Inscriptions :

SEPNB  
Section de Loire Atlantique  
Maison des Associations  
10bis, Bd de Stalingrad  
44000 NANTES.



# PUBLICATIONS

## LE GUIDE DE LA NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE VIENT DE PARAÎTRE !

La nouvelle enquête publique issue de la loi du 12 juillet 1983 et de ses textes d'application est conçue comme un instrument de défense de l'environnement au service de la démocratie locale.

Une nouvelle philosophie de l'enquête publique, un effort d'harmonisation et de simplification des procédures, une redéfinition du statut et du rôle du commissaire-enquêteur, telles sont les orientations majeures de la réforme.

Celles-ci ont reçu leur traduction juridique dans un corps de règles dont la bonne connaissance par les différents acteurs de la réforme, et notamment les commissaires-enquêteurs et les services administratifs chargés de les mettre en oeuvre, conditionne largement le succès de la nouvelle procédure.

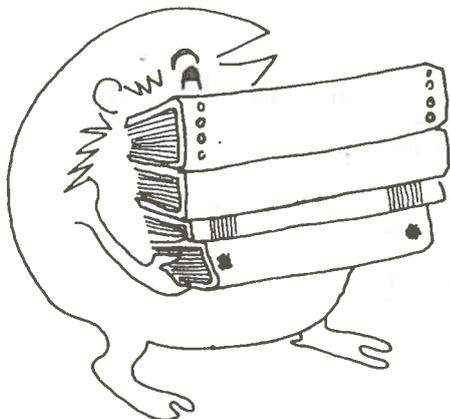
Aussi, le Ministère de l'Environnement qui a été le maître d'oeuvre de cette réforme a-t-il jugé utile, par la publication d'un petit guide, d'assurer une information complète sur ces textes.

Au sommaire de ce guide, vous trouverez :

- . la loi du 12 juillet 1983. Principes
- . la loi du 12 juillet 1983. Champ d'application
- . le commissaire-enquêteur
- . la réunion publique
- . les enquêtes multiples. Possibilités de regroupement.

Pour l'obtenir, s'adresser à :

Délégation de la Qualité de la Vie  
Ministère de l' Environnement  
14, bd du Gal Leclerc  
92524 NEUILLY/SEINE CEDEX



## "PROTEGEONS NOS CAVERNES"

Notre patrimoine souterrain est en danger. Il est urgent d'assurer sa sauvegarde. A cette fin, la Fédération Française de Spéléologie avec la participation de la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes, du Ministère de l'Environnement et du Ministère de l'Urbanisme et du Logement, vient de réaliser une superbe brochure d'information et de sensibilisation pour tous les publics concernés.

Vous y trouverez une esquisse des diverses agressions subies par le milieu souterrain tels pollution, pillage, vandalisme, destruction de la faune. Ensuite, vient la présentation des solutions que tout un chacun peut mettre en oeuvre afin de prévenir ou empêcher une action préjudiciable.

Pour l'obtenir, adressez-vous à :

C.P.E.P.E.S.C  
3, rue Beauregard  
25000 BESANCON  
Tél. 81.88.66.71

## PLANTES FABULEUSES DES ANTILLES

C'est le premier ouvrage illustré par des photos couleur, traitant de la flore endémique de la Guadeloupe et de la Martinique.

Les deux botanistes, Claude SASTRE du Muséum National d'Histoire Naturelle et Jacques PORTECOP, Professeur à l'Université Antilles-Guyane, y décrivent toute la magnificence des multiples variétés floristiques allant du littoral jusqu'aux plus hauts sommets.

Chaque fleur, chaque plante est illustrée et décrite.

Ce guide de la flore antillaise aura le double mérite de vous faire découvrir les fleurs remarquables de ces régions et de vous aider à les mieux connaître pour mieux les protéger car nombre d'entre elles sont véritablement menacées de disparition.

Prix : 170,00 F

Editions Caribéennes  
5, rue Lallier  
75009 PARIS

## EN BREF

### CONFÉRENCE-DÉBAT CHAT SAUVAGE CHAT DOMESTIQUE

19.2.86 - 20 h  
ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT

LE GROUPEMENT INTER-CHAIRE DE BIOLOGIE GÉNÉRALE ET D'ETHOLOGIE (G.I.B.G.E.) de l'École Vétérinaire d'Alfort - 94 MAISONS ALFORT organise

le MERCREDI 19 FEVRIER 1986 à 20 h

à l'amphithéâtre Bourgelat une conférence sur le thème :

"CHAT SAUVAGE - CHAT DOMESTIQUE : biologie et rapports avec l'Homme".

avec la participation de :

Jean Marie PERICHARD, docteur vétérinaire

Philippe STALL, docteur d'Université.

Venez nombreux.

### UN FILM FRANÇAIS SUR "LES PLUIES ACIDES"

La Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes, association nationale de protection de la nature, se propose d'apporter sa contribution à la prise de conscience des graves atteintes à l'environnement engendrées par le fléau des pluies acides.

En collaboration avec d'autres associations, elle travaille à la réalisation d'un film 16 mm couleur, moyen métrage sur ce sujet.

Il devient urgent de disposer d'un document cinématographique français, montrant clairement la gravité et l'importance des problèmes non seulement internationaux, mais également français. La dégénérescence du patrimoine forestier et architectural de l'hexagone, des milieux aquatiques et des sols, les risques à brève et longue échéance... L'absence quasi générale de prise de conscience du grand public et encore de trop nombreux décideurs.

Le tournage a déjà débuté en 85. Les réalisateurs sont ouverts à toute collaboration telle que propositions, idées, lieux à filmer, interviews. Ce document qui sera sans concession ne bénéficiera que de subventions officielles modestes.

Nous avons besoin surtout d'aides financières.

La C.P.E.P.E.S.C. réalise également un grand film sur la pollution des eaux souterraines.

F. DEVAUX.

Contact:

C.P.E.P.E.S.C.  
3, rue Beauregard  
25000 BESANCON  
Tél. 81.88.66.71

### EXPOSITION :

NOS RACES DOMESTIQUES EN PERIL

8 AU 11 MAI 1986

GONDREVILLE (LORRAINE)

Il y a cent ans existaient au moins 22 races porcines françaises. Avant la seconde guerre mondiale on en dénombrait encore 19. Aujourd'hui, seules 4 races subsistent avec des effectifs réduits : 170 normands, 140 gascons, 80 basques, et 70 limousins.

C'est tout ce qui reste des races porcines françaises. Et ceci ne concerne pas que les porcs, il en est de même pour de nombreuses races domestiques. Tel l'âne du Poitou, dont il ne subsistait plus qu'une dizaine d'individus en 1976.

Et tous ces animaux disparaissent car ils ne répondent plus aux "normes", il paraît qu'ils ne produisent plus assez. Quelles sont ces races menacées, quel est leur avenir ?

C'est le thème de l'exposition des 8,9,10 et 11 mai 1986, organisée par le Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine où l'on verra tous ces animaux.

Elle se déroulera au zoo de Haye,  
zone de loisirs  
Velaine en Haye  
54840 GONDREVILLE  
(à 10 km de Nancy)  
Tél. 83.23.26.16

## SUITE

### COLLECTIF "COLS"VERTS "D'ARDECHE

Une fantastique migration pré-nuptiale a été mise en évidence par les naturalistes de l'Ardèche depuis 1982. Elle se concentre sur une ligne de cols à l'ouest de la Vallée du Rhône, et plus particulièrement au COL DE L'ESCRINET.

135 espèces d'oiseaux ont été dénombrées à ce jour, avec des effectifs jusqu'alors insoupçonnés. Cette véritable autoroute du ciel a depuis longtemps attiré d'autres intérêts : la chasse dite à la repasse ou chasse de printemps. Le 17 juillet 1981, le pigeon ramier était classé "nuisible" en Ardèche par arrêté ministériel, et son tir autorisé en mars avec tout le cortège de bavures sur les espèces protégées ou gibiers hors période de chasse...

En participant au Camp d'Etude au Col de l'Escrinet qui a lieu du 16.02.86 au 1.06.86, venez montrer aux Pouvoirs Publics votre opposition à cette forme de chasse de printemps.

"...Nous devons afficher clairement notre objectif de nous mettre à terme en conformité avec les accords et directives internationales auxquelles notre pays a souscrit..."  
(Conférence de presse de Mme Huguette BOUCHARDEAU, le 29 septembre 1983).

\*\*\*\*\*

### CAMP ORNITHOLOGIQUE DE L'ESCRINET "COL VERT" 1986

Durée : 16.2. au 1.06.86. Autonomie matérielle demandée, mais possibilités d'hébergement sur place ou en gîte rural.

Participation aux frais (symbolique) et à la vie communautaire.

Vêtements chauds et jumelles indispensables...

Inscriptions:

D. BERLIOZ pour l'Association  
"Naturalistes de l'Ardèche"  
1, place Paul Morand  
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Vous pouvez également apporter un soutien moral à cette opération en versant une somme à cette association.

### CE PRINTEMPS, REGARDEZ MIGRER LES OISEAUX

L'étude de la migration des oiseaux à la Pointe de Grave (embouchure de la Gironde) en avril-mai 1985, a montré tout l'intérêt et l'importance de ce site pour la voie de migration atlantique.

Un spectacle quotidien que le passage de milliers d'hirondelles et martinets, de loriots, charbonnerets, serins ou encore de faucons hobeaux, milans, busards, sans oublier, devinez?.. la tourterelle des bois !

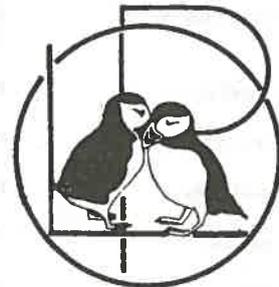
Ceci nous encourage à renouveler l'expérience de l'étude de la migration printanière dans ce site du 15 mars au 1er juin 1986,

Sur place, deux animateurs LPO assureront les comptages et l'accueil du public (scolaires, visiteurs).

Venez nombreux passer quelques heures, quelques jours pour rêver à ces voyages de nos amis les oiseaux.

Contacts :

LPO Rochefort  
Opération Migration Printemps  
BP 263  
La Corderie Royale  
17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél. 46.99.59.97



# DOSSIER

## DIRECTIVE DE LA COMMISSION DU 25 JUILLET 1985

MODIFIANT LA DIRECTIVE 79/409/CEE DU CONSEIL, CONCERNANT LA CONSERVATION DES OISEAUX SAUVAGES

VOICI L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE QUI A ETE ENTIEREMENT MODIFIEE.

LES ANNEXES II et III RESTENT INCHANGEES.

CES DISPOSITIONS ENTRENT EN VIGUEUR DANS LES ETATS MEMBRES LE 31 JUILLET 1986.

1. <i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	29. <i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
2. <i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	30. <i>Branta ruficollis</i>	Bernache à cou roux
3. <i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	31. <i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca
4. <i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	32. <i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca
5. <i>Calonectris diomedea</i>	Puffin cendré	33. <i>Oxyura leucocephala</i>	Erismature à tête blanche
6. <i>Hydrobates pelagicus</i>	Pétrel tempête	34. <i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
7. <i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Pétrel culblanc	35. <i>Milvus migrans</i>	Milan noir
8. <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>	Grand Cormoran (sous-espèce continentale)	36. <i>Milvus milvus</i>	Milan royal
9. <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	Cormoran huppé (sous-espèce méditerranéenne)	37. <i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
10. <i>Phalacrocorax pygmeus</i>	Cormoran pygmée	38. <i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu
11. <i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc	39. <i>Neophron percnopterus</i>	Percnoptère d'Égypte
12. <i>Pelecanus crispus</i>	Pélican frisé	40. <i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
13. <i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain (Butor blongios)	41. <i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine
14. <i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	42. <i>Circus gallicus</i>	Circète jean-le-blanc
15. <i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	43. <i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
16. <i>Ardeola ralloides</i>	Héron crabier	44. <i>Circus cyaneus</i>	Busard saint-martin
17. <i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzetta	45. <i>Circus macrourus</i>	Busard pâle
18. <i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	46. <i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
19. <i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	47. <i>Accipiter brevipes</i>	Épervier à pieds courts
20. <i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	48. <i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	Autour des palombes (sous-espèce de Corse-Sardaigne)
21. <i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	49. <i>Buteo rufinus</i>	Buse féroce
22. <i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	50. <i>Aquila pomarina</i>	Aigle pomarin

23. <i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
24. <i>Phoenicopiterus ruber</i>	Flamant rose
25. <i>Cygnus columbianus bewickii</i> ( <i>Cygnus bewickii</i> )	Cygne de Bewick
26. <i>Cygnus cygnus</i>	Cygne sauvage
27. <i>Anser albifrons flavirostris</i>	Oie rieuse (sous-espèce du Groenland)
28. <i>Anser erythropus</i>	Oie naine
57. <i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette
58. <i>Falco eleonorae</i>	Faucon d'Eleonore
59. <i>Falco biarmicus</i>	Faucon lanier
60. <i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
61. <i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
62. <i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois
63. <i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétraz
64. <i>Tetrao tetrix tetrix</i>	Tétraz lyre (sous-espèce continentale)
65. <i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Lagopède alpin (sous-espèce des Pyrénées)
66. <i>Lagopus mutus helveticus</i>	Lagopède alpin (sous-espèce des Alpes)
67. <i>Alectoris barbara</i>	Perdrix gabra
68. <i>Alectoris graeca saxatilis</i>	Perdrix bartavelle (sous-espèce des Alpes)
69. <i>Alectoris graeca whitakeri</i>	Perdrix bartavelle (sous-espèce de Sicile)
70. <i>Perdix perdix italica</i>	Perdrix grise (sous-espèce d'Italie)
71. <i>Crex crex</i>	Râle des genêts
72. <i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
73. <i>Porzana parva</i>	Marouette poussin
74. <i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon
75. <i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane
76. <i>Grus grus</i>	Grue cendrée
77. <i>Tetrax tetrax</i> ( <i>Otis tetrax</i> )	Outarde canepetière
78. <i>Otis tarda</i>	Outarde barbue

51. <i>Aquila clanga</i>	Aigle criard
52. <i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
53. <i>Aquila heliaca</i>	Aigle impérial
54. <i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
55. <i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli
56. <i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur
84. <i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré
85. <i>Hoplopterus spinosus</i>	Vanneau éperonné
86. <i>Gallinago media</i>	Bécassine double
87. <i>Philomachus pugnax</i>	Chevalier combattant
88. <i>Namenius tenuirostris</i>	Courlis à bec grêle
89. <i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
90. <i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit
91. <i>Larus genei</i>	Goéland railleur
92. <i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocephale
93. <i>Larus audouinii</i>	Goéland d'Audouin
94. <i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel
95. <i>Sterna caspia</i>	Sterne caspienne
96. <i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek
97. <i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall
98. <i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin
99. <i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique
100. <i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine
101. <i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac
102. <i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire
103. <i>Pterocles alchata</i>	Ganga cata
104. <i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe
105. <i>Nyctea scandiaca</i>	Harfang des neiges
106. <i>Glaucidium passerinum</i>	Chouette chevêchette (Chevêchette d'Europe)
107. <i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais

111. <i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	128. <i>Hippolais olivetorum</i>	Hypolais des oliviers
112. <i>Picus canus</i>	Pic cendré	129. <i>Sylvia sarda</i>	Fauvette sarde
113. <i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	130. <i>Sylvia rueppelli</i>	Fauvette de Rüppell
114. <i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	131. <i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
115. <i>Dendrocopos leucotos</i>	Pic à dos blanc	132. <i>Sylvia nisoria</i>	Fauvette épervière
116. <i>Dendrocopos syriacus</i>	Pic syriaque	133. <i>Sitta whiteheadi</i>	Sittelle corse
117. <i>Picoides tridactylus</i>	Pic tridactyle	134. <i>Sitta krueperi</i>	Sittelle de Krüper
118. <i>Galerida theklae</i>	Cochevis de Thékla	135. <i>Ficedula parva</i>	Gobemouche nain
119. <i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	136. <i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier
120. <i>Lollula arborea</i>	Alouette lulu	137. <i>Ficedula semitorquata</i>	Gobemouche à semi-collier
121. <i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	138. <i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose
122. <i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseliae	139. <i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
123. <i>Troglodytes troglodytes fridariensis</i>	Troglodyte mignon (sous-espèce de Fair Isle)	140. <i>Emberiza cineracea</i>	Bruant centré
124. <i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	141. <i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
125. <i>Oenanthe leucura</i>	Traquet rieur	142. <i>Emberiza caesia</i>	Bruant cendrillard
126. <i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	143. <i>Loxia scotica</i>	Beccroisé d'Écosse
127. <i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à mousiaches	144. <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge

# LA LETTRE DU HERRISSON

## SPECIAL ASSOCIATION

**diffusion  
interne**

### SOMMAIRE

EDITORIAL .....	P. 2
A. G 86.....	P. 3
CHASSE : CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE .....	P. 4
LA CHASSE AU GIBIER D'EAU.....	P. 4
LES HOMMES POLITIQUES ET LA CHASSE....	P. 5/6
POLLUTION : COMPOSITION DU C. A DES AGENCES DE BASSIN .....	P. 7
C. N. P. N. ....	P. 8
IMPORTANT : CONSEIL NATIONAL .....	P. 8

# EDITORIAL

MARS 1986

DANS UN RÉCENT SONDAGE, 55% DES FRANÇAIS ONT DÉCLARÉ VOULOIR PRENDRE EN COMPTE LES PROPOSITIONS POUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CHOIX DES CANDIDATS LORS DES ÉLECTIONS DE MARS 86. DÉCLARÉ OUI, MAIS LE FERONT-ILS?

ET S'ILS EN ONT VRAIMENT L'INTENTION, COMMENT FERONT-ILS ? LA PLUPART DES PROGRAMMES DIFFUSÉS AU NIVEAU NATIONAL NE PARLE PAS DES PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT (1).

TREVE DE PESSIMISME, 55% D'ÉLECTEURS ONT EU L'IDÉE DE DIRE "OUI". SACHONS EN PROFITER. SI NOUS ARRIVONS À CE RÉSULTAT, C'EST GRÂCE, EN GRANDE PARTIE, À L'ACTION DES ASSOCIATIONS (58% DES FRANÇAIS PENSENT QUE LES ASSOCIATIONS SONT LES MEILLEURS DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT). C'EST DONC À NOUS QU'IL REVIENT EN PRIORITÉ DE FORCER LES CANDIDATS À S'EXPLIQUER SUR CE THÈME.

LES ÉLECTIONS DU 16 MARS VONT ENVOYER AU PARLEMENT DES DÉPUTÉS POUR 4 ANS ET DES CONSEILLERS RÉGIONAUX POUR 6 ANS.

C'EST UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR FAIRE COMPRENDRE À NOS POLITIQUES L'IMPORTANCE DU PROBLÈME DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE NATURELS. SI NOUS, LES ASSOCIATIONS NE FAISONS RIEN, QUI FERA QUELQUE CHOSE? 55% ONT DIT QU'ILS TIENDRONT COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT, MAIS, MÊME SI LE SONDAGE NE LE DIT PAS, ON PEUT ÊTRE SÛR QUE CEUX QUI VONT CHERCHER LES RENSEIGNEMENTS SERONT NETTEMENT MOINS NOMBREUX. IL FAUT DONC QUE NOUS LES FASSIONS APPARAÎTRE.

NOUS, ASSOCIATIONS, NE RESTONS SURTOUT PAS INACTIFS DURANT CETTE CAMPAGNE ÉLECTORALE. SOYONS PRÉSENTS PARTOUT. IL NE S'AGIT PAS DE PRENDRE PARTI, IL S'AGIT D'APPRENDRE À NOS POLITIQUES QUE CE N'EST PLUS LA CHASSE QUI COMPTE, MAIS LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT. QUE CE N'EST PLUS LES BANQUETS DE PÊCHEURS QU'ILS DOIVENT FRÉQUENTER, MAIS LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET LES SORTIES DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE.

ÊTRE MUET EN CETTE PÉRIODE, C'EST GRAVE. POURTANT, BIEN PEU DE REVUES DES ASSOCIATIONS DE LA FFSPN EN ONT PARLÉ.

UN MOT D'ORDRE : TOUTS AUX RÉUNIONS ÉLECTORALES ! UN ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE: INTERPELLER LES CANDIDATS DANS LA PRESSE ET DANS LEUR PERMANENCE.

NOUS N'ARRIVERONS PAS À ÉDUCER NOS FUTURS "ZÉLUS" (COMME DIRAIT NOTRE PRÉSIDENT) D'ICI LE 16 MARS, MAIS ESSAYONS DE LEUR FAIRE COMPRENDRE QU'IL EST IMPORTANT QU'ILS S'INFORMENT.

ET MAINTENANT, À VOUS DE JOUER...

J.P. LE DUC  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

(1) LA FFSPN A ENVOYÉ SON MANIFESTE À TOUTS LES GRANDS GROUPES PRÉSENTS DANS LA COMPÉTITION. LES RÉPONSES SERONT PUBLIÉES DANS LA LETTRE DU HÉRISSEAU DU 1ER MARS PROCHAIN.

# ASSEMBLEE GENERALE

PARMI LES FONCTIONS IMPORTANTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, IL Y A LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE CONSEIL COMPORTE 24 MEMBRES ÉLUS À TITRE PERSONNEL. IL EST RENOUEVABLE PAR TIERS TOUS LES ANS. CETTE ANNÉE, 8 POSTES SONT À POURVOIR.

POUR ÊTRE CANDIDAT, IL FAUT ÊTRE MAJEUR ET ADHÉRER À UNE ASSOCIATION MEMBRE DE LA FFSPN.

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE PRESENTÉES AVANT LE  
8 AVRIL 1986 DERNIER DELAI

ELLES DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES SUR PAPIER BLANC (PAS DE PAPIER À EN-TÊTE D'UNE ASSOCIATION) ET COMPORTER SUR UNE PAGE RECTO MAXIMUM LA PRESENTATION DU CANDIDAT ET DE SES OBJECTIFS. C'EST CE DOCUMENT QUI SERA REPRODUIT ET ENVOYÉ À TOUTES LES ASSOCIATIONS.

LES MEMBRES DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE CETTE ANNÉE SONT :

D. BEGUIN; C. GARNIER; G. JOURDAN; J. LECOMTE, P. PELLERIN, B. SERVAIS; C. TOUZAN (+ UN POSTE J. FRETEY , DÉMISSIONNAIRE).

## APPEL DE PROPOSITIONS POUR LES PRIX CHARDON ET GENTIANE.

LES ASSOCIATIONS DÉSIRANT PROPOSER DES CANDIDATS POUR LES PRIX CHARDON ET GENTIANE 1986 DOIVENT NOUS ENVOYER AVANT LE 8 AVRIL 1986 (DERNIER DÉLAI):

- UNE FICHE (AU MAXIMUM 1 PAGE) PRÉSENTANT LE CANDIDAT ET LES RAISONS DE CE CHOIX (NE PAS OUBLIER DE PRÉCISER S'IL S'AGIT D'UN PRIX GENTIANE OU UN PRIX CHARDON),
- ÉVENTUELLEMENT, TOUTE PIÈCE ANNEXE.

# CHASSE

## CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE.

LE 30 JANVIER DERNIER LA FFSPN EST INTERVENUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT EN LEUR DEMANDANT INSTAMMENT DE SIGNER LE DECRET DE CREATION DES DITS CONSEILS.

VOICI LE TEXTE COMPLET DE CETTE INTERVENTION.

Le Conseil d'Administration de la FFSPN, réuni le 24 janvier 1986 :

. déplorant le fait que les représentants des chasseurs se soient opposés au principe d'un véritable conseil départemental de la faune sauvage,

. regrettant la part trop importante donnée dans le projet du Ministère de l'Environnement concernant les conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage à la catégorie d'utilisateurs de la faune que sont les chasseurs.

. constatant que la proposition actuelle, malgré ses défauts, constitue un progrès dans la mesure où elle crée, au niveau départemental, une structure de concertation entre usagers et protecteurs de la nature.

Demande instamment au Premier Ministre et au Ministre de l'Environnement de signer le décret créant les conseils départementaux chargés de la chasse tel qu'il a été adopté par le Conseil National de la Chasse le 18 décembre 1985,

Exige, puisque ce conseil aura uniquement des compétences cynégétiques, qu'il soit dénommé :

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHASSE

Demande de plus que soit très rapidement mis en place un conseil départemental de la protection de la nature.

## LA CHASSE AU GIBIER D'EAU

Le 15 janvier dernier, les responsables de l'Association des Naturalistes Orléanais et ceux de l'Association des Chasseurs de Gibier d'Eau du Loiret (ACGEDL) se sont réunis pour la première fois afin d'étudier différents problèmes liés à la chasse au gibier d'eau.

Le thème principal a été la présentation par M. CARDOUX, président de l'ACGEDL des projets élaborés par le groupe de travail qu'il anime dans le cadre de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau, pour mieux maîtriser la chasse sur le domaine public fluvial.

L'application de ces projets, lors des prochaines adjudications au printemps 1986, aux lots de Loire du département du Loiret, a été présentée aux participants.

Les naturalistes Orléanais tiennent à souligner la démarche effectuée par l'ACGEDL vers une meilleure gestion de cette chasse et l'apport positif que ce projet, s'il est appliqué par l'administration, pourrait apporter à la situation des gibiers d'eau et à la déontologie de la chasse en Loire.



SUITE

LES HOMMES POLITIQUES ET LA CHASSE

VOICI LA DEUXIEME REPOSE, APRES CELLE DE F. LEOTARD, A LA LETTRE QUE J.P. RAFFIN A ADRESSEE A CERTAINS RESPONSABLES POLITIQUES, CONCERNANT LE PROJET DE LOI CHASSE (VOIR LA LETTRE DU HERISSON N°38).

parti  
communiste  
français  
2 place  
du colonel fabien  
75940 paris  
cedex 19  
tél 238 66 55

n/réf. ELEC./MV/MM/mg  
v/réf.

paris. le 4 février 1986

Fédération française des sociétés  
de protection de la nature  
57 rue Cuvier  
75231 PARIS CEDEX 05

Messieurs,

Tout d'abord, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser pour le retard avec lequel nous faisons réponse à vos courriers des 15 et 25 octobre dernier. Ils ont cependant retenu notre attention .

En effet, la rupture des équilibres biologiques, la protection de la faune et de la flore sont des problèmes réels, qui sensibilisent largement le grand public, chasseurs et non chasseurs. Ils appellent, comme le groupe communiste à l'Assemblée nationale l'a proposé, des mesures concrètes.

- s'attaquer efficacement aux grands pollueurs de l'eau et de l'air
- développer la recherche pour promouvoir des méthodes culturelles nouvelles, permettant de limiter l'utilisation de produits nocifs au développement de la faune. Cette mesure allant de pair avec une grande politique en faveur des exploitants agricoles, leur donnant les moyens de vivre dignement de leur travail, à l'opposé des orientations actuelles visant à les faire disparaître, ce qui vouerait les zones de montagne et de piémont (soit 35% de notre territoire) à la friche ou à la plantation de mauvaises forêts, faciles proies des incendies comme on l'a vu l'été dernier.

- organiser des zones de reproduction, des parcs protégés, des réserves plus importantes et des protections diverses pour limiter les pertes dues aux axes routiers et aux grands aménagements.

- renforcer les moyens de surveillance pour la protection du gibier et le respect des interdictions.

De telles propositions répondent aux préoccupations des chasseurs comme à celles d'autres amis de la nature.

Les chasseurs sont, même si cela peut paraître paradoxal, de bons artisans de la protection de la faune. En effet, la pression cynégétique qui est exercée sur le potentiel chassable ne dépasse pas quelques pour cents (moins de 2% pour les oiseaux migrateurs). Et les chasseurs ne sont pas responsables de la tendance à la disparition d'espèces non chassées, comme les grands oiseaux nocturnes.

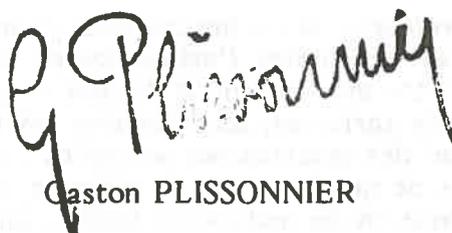
Partisans de la concertation, nous souhaitons que tous les amis de la nature et leurs organisations responsables acceptent d'examiner sérieusement ces propositions et d'oeuvrer pour qu'elles soient imposées à ces grands "prédateurs" que sont les pollueurs de l'air et de l'eau, ceux qui cassent notre agriculture, tout ceux qui, en un mot, n'ont aucune autre considération que la loi du profit.

C'est dans le cadre de la concertation sur ces propositions que peuvent s'examiner les questions que vous soulevez dans votre lettre. Ainsi par exemple il ne nous semble pas réaliste que chaque petit propriétaire ou ayant droit assure la gestion de la faune de son territoire. En effet, cette faune ne connaît pas les limites du territoire et les risques pour elle deviennent bien plus grands. C'est pourquoi nous nous sommes prononcés pour cette gestion au niveau de la commune, où la maîtrise en est beaucoup plus efficace.

Pour ce qui concerne la tutelle exercée sur les garde-chasse, nous nous sommes prononcés pour une réforme de leur statut. Nous pensons que tous ceux qui sont partie prenante sur cette question doivent être associés à la réforme de ce statut. En attendant que cela se fasse, il convient d'observer que ce sont les chasseurs qui sont les employeurs de ces agents et, qu'à ce titre, il est normal qu'ils aient la responsabilité de ces personnels.

Au sujet des espèces migratrices, nous pouvons faire les mêmes remarques que pour les autres espèces de la faune. Vouloir les protéger passe d'abord par une lutte efficace contre les grands prédateurs que sont les pollueurs de l'air et de l'eau. Nos propositions générales s'appliquent particulièrement à ces espèces.

Veillez croire, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Gaston PLISSONNIER

Secrétaire du Comité central

# POLLUTION

## COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES AGENCES DE BASSIN.

LA LOI DU 13 JUILLET 1984 A PREVU LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITES DE BASSIN ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DES AGENCES EN FAISANT UNE PLACE PLUS LARGE AUX REPRESENTANTS DES ELUS ET DES USAGERS.

LE PROJET DE DECRET D'APPLICATION DE CETTE LOI ET LES PROJETS D'ARRETES COMPLEMENTAIRES PREVOIENT CEPENDANT TRES PEU DE SIEGES POUR LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE. VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS LA LETTRE QUE J.P. RAFFIN, PRESIDENT DE LA FFSPN A ADRESSEE A CE SUJET A MADAME HUGUETTE BOUCHARDEAU LE 3 DECEMBRE 1985 ET LA REPONSE DU MINISTRE DU 2 FEVRIER 1986.

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la composition du conseil d'administration des Agences financières de Bassin telle qu'elle est prévue dans le projet de décret tendant à modifier les décrets n° 66-699 et 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Comités de Bassin et aux Agences Financières de Bassin. Il est en effet, précisé à l'article 5 que siègent au Conseil d'Administration de l'Agence " 8 représentants des différentes catégories d'usagers choisies par et parmi les membres représentant des catégories d'usagers au Comité de Bassin, dont au moins un représentant d'une association de pêche et de pisciculture ou d'une autre association agréée de protection de la nature et de l'environnement

Or, les associations de protection de la nature et de l'environnement qui participent activement aux travaux des agences financières de bassin aux Comités de bassin et tout particulièrement dans le cadre des commissions spécialisées (commissions géographiques ou spécialisées) constituent une catégorie d'usagers qui mériterait d'être représentée d'une manière spécifique dans chaque conseil d'administration d'agence par un représentant. Le décret devrait donc indiquer cette représentation dans tous les cas et non pas seulement "en option" avec une association de pêche et de pisciculture et mentionner "et" au lieu de "ou".

Comme vous le savez, notre mouvement joue un rôle particulièrement important en matière de protection et de gestion des milieux et des espèces, rôle qui ne peut être assuré au sein de l'instance de décision de l'Agence financière de bassin, c'est à dire au niveau de son conseil d'administration, que par un de ses représentants dûment mandaté par lui.

On peut certes, relever çà et là, dans quelques cas ponctuels, des activités complémentaires et voisines entreprises par une association en collaboration avec les associations de pêche et de pisciculture, mais en aucune manière, on ne peut confondre leurs missions respectives et par voie de conséquence, leur représentation dans des institutions officielles.

je vous serais reconnaissant, comme suite à la décision du conseil d'administration de notre Fédération du vendredi 29 novembre 1985, de bien vouloir modifier dans ce sens, le projet de décret précité.

J.P. RAFFIN

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 3 décembre 1985, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la représentation des Associations de Protection de la Nature au sein des organismes de bassin créés par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964.

Je sais l'importance du rôle que jouent actuellement les Associations de Protection de la nature au sein des Comités de Bassin et c'est pour cette raison que j'envisage d'augmenter le nombre de leurs représentants dans les nouveaux Comités de Bassin qui seront mis en place cette année suite aux modifications apportées par la loi du 13 juillet 1984 à ces organismes.

En ce qui concerne la composition des Conseils d'Administration des Agences de l'eau, je ne puis malheureusement pas donner satisfaction à votre demande qui conduirait à rendre obligatoire la présence d'au moins deux représentants d'association parmi les 8 représentants des différentes catégories d'usagers: les ressources des agences de bassin sont constituées en effet de redevances et il me paraît souhaitable que les représentants des usagers soient essentiellement ceux des différentes catégories de redevables.

La représentation systématique d'associations n'est pas prévue dans les textes actuellement en vigueur. Vous conviendrez donc avec moi que ma proposition constitue déjà une amélioration importante. Au reste, rien n'interdit aux membres du collège des Usagers d'un Comité de Bassin de désigner plus d'un représentant d'association au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau s'ils le souhaitent.

Huguette BOUCHARDEAU

# CNPN

## REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE DES 5 ET 6 FEVRIER 1986

Ordre du jour.

### Mercredi 5 février 86

- 9h30 : questions préliminaires  
9h45 : décret relatif aux conseils départementaux de chasse et de faune sauvage  
rapporteur M. LE DUC  
11h15 : arrêté réglementant la chasse au vol  
rapporteur M. DAVANT  
11h45 : arrêté relatif à l'Union nationale des centres de sauvegarde de la faune sauvage.  
rapporteur M. LE DUC  
12h15 : arrêté fixant la liste des espèces à St Pierre et Miquelon  
rapporteur M. REILLE  
14h30 : modification des conditions de publication des arrêtés de protection des espèces.  
rapporteur M. LE DUC  
14h45 : décret modifiant le décret 77-1298 et relatif aux réserves naturelles volontaires (déconcentration)  
rapporteur M. LE DEMEZET  
15h15 : décret relatif à l'expérimentation animale et à la protection de l'animal d'expérience  
rapporteur M. DEBLONDE  
15h45 : communication sur un décret cadre à l'usage des services instructeurs de réserves naturelles  
rapporteur la DPN

### Jeudi 6 février 1986

- 9h30 : projet de réserve naturelle de la Baie de Canche du Platier d'Oie  
rapporteur M. REILLE assisté de M. GEHU  
10h30 : communication sur la coordination de la recherche inter-espaces protégés.  
rapporteur M. RAFFIN  
14h30 : arrêté fixant la liste des espèces protégées dans les TAAF  
rapporteur M. LE DUC  
15h : intervention de Mme BOUCHARDEAU  
questions diverses

## ORDRE DU JOUR DU COMITE PERMANENT DU CNPN DU 20 FEVRIER 1986

- 9h30 : protection écologique de la Garonne  
14h30 : questions préliminaires : approbation du PV du 17 octobre 1985 (faire parvenir les corrections le plus rapidement possible).  
15h15 : Bregnier Cordon (Haut Rhône)  
rapporteur M. RAFFIN  
15h45 : projet de réserve naturelle des Hauts de Villaroger (Savoie)  
rapporteur Mme BONNIN LUQUOT  
Questions diverses

## **IMPORTANT**

LE CONSEIL NATIONAL DE LA FFSPN AURA LIEU  
LE SAMEDI 8 MARS 1986 DE 9 H À 17 H

### ORDRE DU JOUR-

MATIN: COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL N°2 LE PATRIMOINE NATUREL ET LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE''

RAPPORTEUR : DANIEL BEGUIN

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS ET DISCUSSIONS.

A. MIDI : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ACCOMPLIS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION, PAR LE GROUPE DE TRAVAIL N°1 ''LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS''  
RAPPORTEUR DANIEL DASKE,

EXPOSÉ DES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL N°3 ''DÉCENTRALISATION-RAPPORT AVEC LES ÉLUS''

RAPPORTEUR JEAN FAIN,

DÉPOUILLEMENT DES RÉPONSES AU CONCOURS POUR LE CHOIX D'UN SIGLE DE LA FFSPN,

QUESTIONS DIVERSES.